

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

DECEMBRE 1743.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté la Reine de Hongrie &
de Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLIII.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 42. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à present 45. vol.

393
LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Decembre 1743.

ARTICLE PREMIER.

*Lettre du P. Bertholet à Mr. ***
Chanoine de Treves.*

M.

Je vous félicite sur le rétablissement de vôtre santé, & je suis pénétré de reconnoissance pour les bons offices que vous venez de me rendre. Mais je ne puis vous dissimuler que la Lettre du 21. Octobre dernier, dont vous m'avez honoré, m'a beaucoup surpris, en ce que vous paroissez épouser les intérêts du Gazetier de Cologne, au sujet d'une espèce de critique qu'il a prétendu faire d'une de mes Dissertations, dans laquelle je soutiens la gloire & l'ancienneté de vôtre Eglise.

Vous m'attribuez les réponses au Gazetier; vous insinuez qu'il convenoit de le ménager davantage, & vous me dites qu'*aucun Chanoine de Treves*, sous le nom duquel on a publié ces ré-

Cc 2 ponses;

I.
*Lettre sur la
Critique de
l'Histoire de
Luxem-
bourg.*

ponfes, n'aimeroit, ce font vos termes, être relancé, ainsi que je le suis, par sa *Correspondance du 12. Octobre*. Voilà, Monsieur, trois points sur lesquels je dois m'expliquer.

Je n'ai eu d'autre part aux trois Lettres contre Roderique, que celle de les avoir luës & copiées, avant qu'elles passassent sous les presses. On me fait beaucoup d'honneur, lorsqu'on les met sur mon compte, & au lieu d'en rougir, après les avoir adoptées pour le fond de la matière contestée, je les ai fait imprimer à la fin de mon sixième Tome, comme renfermant une pleine justification du plan de mon ouvrage, & de divers traits historiques. Deux objets qui me tenoient extrêmement à cœur.

Le docte & zélé ami qui les a composées, bien loin de vouloir offenser personne, a crû qu'en inscrivant ces Lettres à un de vos Chanoines, il n'y en a pas un qui ne s'en fit volontiers gloire, puisqu'elles ne contribuent qu'à relever le mérite de la plus illustre Métropole de la Belgique; aussi me persuade-je que tous les Historiens applaudissent à l'érudition, à la force & à la justesse du raisonnement qui y régne de toutes parts. Mon défenseur se démaquera en son tems; & il l'auroit fait dans l'occasion présente, si je ne l'avois prié de me céder sa place pour cette fois: Place que j'occupe avec d'autant plus d'empressement, que je fais qu'en communiquant avec vous, je communique avec un Savant du premier ordre, & avec qui il n'y a que de l'honneur à acquérir, quand même on en seroit battu.

Au reste Monsieur, vous savez mieux que moi que de publier des écrits sous un nom emprunté, ce n'est pas crime; sur-tout lorsqu'on ne sou-

tient

rient pas une cause mauvaise, ni contraire à l'Eglise ou à l'Etat; on en use très-souvent de la sorte par des principes de modestie, de sagesse, & quelquefois de précaution nécessaire. Combien de Lettres sous les noms d'un Evêque, d'un Docteur de Sorbonne, d'un Duc & Pair, d'un Conseiller au Parlement de Paris, sans qu'on y ait jamais trouvé à redire? Et il me semble, souffrez que je vous expose naïvement ma pensée, qu'il n'y a qu'une extrême délicatesse qui puisse révolter là-dessus un Chanoine de Trèves. Pense-t-on peut-être dans votre Pays autrement que chez les autres nations? Y profcrit-on une certaine liberté, qui pour être plus circonspecte, n'en est pas moins véridique, ni moins efficace pour combattre des opinions, que certain respect ne permet pas toujours de heurter de front?

Si cela étoit, vos Messieurs devroient donc commencer par proscrire Roderique, qui se pare du beau nom de *Correspondant des Savans*, & qui sous cette qualité étrangère prêle ses propres pensées aux Livres, dont il entreprend de rendre compte au public. Mais non, on lit la Correspondance chez vous, & vous lui applaudissez même, à ce qu'il paroît. Cependant pour raisonner conséquemment, si l'un est permis, l'autre ne doit point être condamné. Après ce préambule venons au fait, & voyons en quoi il m'a relancé; je vous en établis vous-même le juge, persuadé, comme je le suis, que vous examinerez avec poids & mesure de quel côté se trouve la vérité.

Le nouvelliste en question a entrepris de critiquer mon Ouvrage sur deux points dont vous êtes instruit. Je dis *entrepris de critiquer*, car

sa critique n'est rien moins que critique; elle porte à faux, elle bat l'air, & ne touche pas le fond. Qu'a fait l'ami qui a daigné prendre ma défense? Il lui a répondu; & par trois Lettres consécutives il détruit tous ses raisonnemens captieux; de plus il le convainc de mauvaise foi dans la citation des passages qu'il tronque, d'ignorance dans les jugemens des Auteurs qu'il n'a jamais lûs, de témérité à décider de tout, tandis que de ses décisions il n'apporte aucune preuve; enfin de méprises grossières, d'extraits infidèles, de contradictions manifestes; mais ce qui est remarquable, il le convainc de tous ces défauts avec tant d'évidence, que tout autre homme que Roderique auroit pour la suite gardé un respectueux silence.

Cependant il n'en est point ainsi; la démangeaison qu'il a d'écrire, sans doute afin de se faire quelque renom, n'a pû le contenir; il paroît de nouveau en lice avec une assurance, qui effrayeroit ceux qui ne le connoissent pas. Que réplique-t-il à la première Lettre? je vais vous en donner l'analyse.

Un Ecrivain, dit-il, *qui emprunte des phrases brillantes, est un jeune Rhétoricien, à qui il manque un peu de Logique & d'érudition.* A quoi sert cette emphase, pour prouver que dans mon Ouvrage il y a du superflu? Car voilà ce dont il s'agit dans la première Lettre. Mais examinez sa pensée qui est fautive. Les phrases brillantes sont ordinairement accompagnées de Logique & d'érudition, & nul Ecrivain ne brillera jamais sans raisonnement & sans savoir: Que si la Logique & l'érudition manquent dans cette Lettre, ç'auroit été à Roderique d'en indiquer les endroits; & comme il ne le fait pas, qu'en doit-

doit - on conclure , si-non que sa replique n'est remplie que d'écartis tout-à fait déplacés ?

Mon défenseur dit que d'*habiles connoisseurs font grand cas de l'Histoire de Luxembourg , & qu'on peut juger de son mérite en ce qu'elle est critiquée ;* d'où le Gazetier tire cette absurde conclusion , que le défenseur *est donc incapable d'en juger par lui-même , puisqu'il n'en juge que par une circonstance extérieure* , ce qui doit être un compliment aussi peu gracieux , selon lui , que peu sensé. Mais fait-il réflexion qu'un Savant , qui se défie toujours de ses propres lumières , ne doit pas parler autrement ? Quelle incapacité dans un homme , lorsqu'il dira , *ce Livre est bon , parce que la voix publique le canonise , & qu'il est critiqué.* Y a-t-il une personne au monde qui traitera cet homme d'incapacité ? au contraire on l'en estimera de plus en plus , & à travers de si beaux traits de modestie , on prônera un Livre , dont il réfère le mérite au jugement public & à la censure des vrais Savans.

Mais on peut critiquer , replique Roderique , *des livres médiocres , & même des mauvais livres.* Fort bien , il se dément donc lui-même ; car à la feuil. VI. pag. 86. voici comme il raisonne. *Un Ecrivain fort goûté ne sauroit guères échapper à la critique. Elle ne s'attache qu'à ce qu'elle estime , & son choix honnore les Ouvrages sur lesquels il tombe. Il les distingue des écrits mauvais ou médiocres , dont elle ne daigne pas prendre connoissance , & qu'elle laisse tomber paisiblement dans l'oubli.*

Quelles contradictions ! quelles absurdités ! quelles faussetés ! & cependant voilà tout ce que le docte Correspondant oppose à la première Lettre ; d'où il résulte que cette pièce n'étant pas

pas refutée, elle demeure dans toute sa force; par conséquent c'est à tort qu'on a voulu trouver dans mon Ouvrage des digressions superflues. Passons à la réplique qu'il prétend faire à la seconde Lettre, qui concerne la mission des saints Euchaire, Valere & Materne.

Il est certain, dit le Gazetier, *que le Martyrologe, qui porte le nom de saint Jérôme, où il est parlé des trois premiers fondateurs de l'Eglise de Treves, & que Dom Luc d'Achery a publié, n'est pas de ce Saint.* Quelle preuve en apporte-t-il? aucune, sinon *il est certain.* Envain lui objectera-t-on que les Bollandistes, & d'autres sont d'une opinion contraire; il répondra que tous se trompent, & la raison qu'il en rend, c'est *qu'il est certain* qu'ils se trompent.

Le Docte Président Boubier, continuë-t-il, *a prouvé que le Martyrologe de Bede n'est pas sorti de la plume de ce Pere, tel que nous l'avons.* Mais supposé la vérité du fait, s'en suit-il qu'on y a ajouté après sa mort les saints Euchaire, Valere & Materne, Disciples immédiats de saint Pierre? Pourquoi pas, répondra le Gazetier? Quels indices en a-t-il, lui dira-t-on? Nuls autres sinon *qu'il est certain.*

Les autres Martyrologes, qui font mention des mêmes Saints, & généralement tous les *Ecrivains ne sont point*, poursuit-il, *croyables sur un point d'une antiquité si reculée.* Il seroit inutile de le prier de vérifier un pareil paradoxe. L'Oracle a prononcé, *il est certain*; voilà tous les motifs de son érudition, & il faut s'en tenir là.

J'ai refuté fort au long le Biographe Baillet aux pages 113. 114. 115. 306. 307. 308. & 309. J'ai démontré la différence des deux saints Materne à 123. 124. 125. 308. & 309. Roderique

rique ne les a point lûs, puisqu'il requiert qu'on lui en corte les pages; n'importe, il décide sans avoir lû, & il nie la réalité de la réfutation, & l'impossibilité de la différence. Qu'on lui dite qu'il s'aveugle, & qu'il n'a qu'à lire pour s'instruire; un emphatique, *il est certain*, vous ferme la bouche, & le fait triompher de tout.

Les règles de critique que je me suis prescrites, & que j'ai tâché d'observer religieusement dans tout le corps de mon ouvrage, déplaisent tellement à nôtre Censeur, que ne sachant qu'y répondre, il avance hardiment que *je les ai violées, en faisant profession de les respecter.* Envain lui donnerai-je le défi de montrer en quoi je m'en suis écarté, il résoudra la question, en repliquant qu'*il est certain* que je les ai violées? Qui est-ce qui ne sera point indigné d'un ton si décisif?

Enfin nous voici arrivés à Methodius, dont l'autorité est très respectable, selon nôtre adversaire même. Mais qu'alléguet-il pour l'affoiblir? le voici, que *Methodius, Evêque de Patave & non Patras*, qui vivoit au iv. siècle, *n'est pas celui que désigne Marianus Scotus.* Pourquoi n'est-ce pas le même? Pour le coup il en viendra à une espece de raison, c'est, répond-il, que *ce Methodius cite lui même l'Histoire tripartite*, laquelle n'a été composée qu'à la fin du sixième siècle. Je vous supplie Monsieur, de lire la Chronique de Marianus Scotus aux endroits que mon défenseur a marqués, & vous serez surpris de n'y pas trouver un seul mot de l'Histoire tripartite. Roderique cite donc à faux? Mais quelle merveille! Il n'a nul autre moyen pour en imposer aux demi-Savans, cependant il a beau faire, la
Républi-

République des Lettres n'en fera jamais la dupe; à travers d'un amas de fausses citations, & de maximes sententieuses, qui n'ont que du cliquant, on verra toujours que le vrai or y manque; & de quelques beaux plumages qu'il puisse se parer, on retrouvera toujours en lui l'homme dans son naturel, & le Gazetier dans son magasin.

Tel est le précis de sa réponse à la seconde Lettre. Quant à la troisième, où il est si bien démasqué, il ne lui a point encore plu d'y rien opposer: sans doute que ses grandes & sérieuses occupations en sont la cause, & qu'à son premier loisir il ne manquera pas de l'anéantir comme les deux premières.

Il faut néanmoins que je lui rende la justice qui lui est due; car quelque défaut qu'on rencontre dans un Ecrivain, il a toujours un bon endroit, & voilà ce qui se manifeste dans notre antagoniste. Lorsqu'il s'aperçoit qu'il est bien battu, il trouve d'admirables échappatoires; preuves évidentes d'une supériorité d'esprit d'un habile homme, qui dans les choses les plus désespérées ne manque jamais de ressource. Au défaut de non réponse pour la matière controversée, il se retranche dans la Grammaire Française, & c'est de là qu'il insulte à son ennemi, & qu'il chante victoire. Il appelle la phrase *chez nous*, une phrase bourgeoise & équivoque; il traite de pléonasme *ordinairement tous*, & d'expression fautive *commencent par*, au lieu de *commencent à*. Mais forçons dans ce dernier retranchement le bon homme qui s'imagine d'être crû sur sa parole, & qui ne connoit guères le génie de la langue dans laquelle il se mêle d'écrire.

Chez nous, c'est-à-dire, dans notre Ville, dans notre Corps, dans notre Province, est-ce

là une phrase bourgeoise & équivoque? C'en est donc une que de dire *chez les Grecs*, ou *chez les Romains*? Les Vaugelas donc, les Bouhours, les Fenelons, & toute l'Académie, qui tiennent le même langage, s'énoncent bourgeoisement & par équivoque.

Ordinairement tous les bons Ouvrages sont critiqués, quel pléonasme y a-t-il? Il est vrai que tous les bons ouvrages ne sont pas toujours critiqués, mais *ordinairement* ils le sont. Si je disois par exemple, toute Correspondance des Savans doit être assaisonnée de justesse & de beaux traits; mais *ordinairement* toute Correspondance ne l'est pas, & en particulier celle de Roderique; qui est ce qui traitera cette proposition de pléonasme?

Les Ecrivains commencent par en faire le sujet de leur critique; pourquoi est-ce là une expression fautive? Le verbe *commencer* souffre après soi *de* & *à*, & en certaines rencontres le bel usage veut qu'on y mette *par*. Voici comme s'exprime Voltaire, *tu commences par me louer*, & après lui tous les Grammairiens de bon goût parlent de même.

Je parois ici Monsieur, pour la première & dernière fois sur la scène contre Rodrique, mais je vous assure que je n'aurois pas pris la plume à la main, si le respect que je vous dois, ne m'y eut engagé. Qui de lui ou de moi est relancé? Si vous trouvez que dans ma réponse, je franchis les bornes de la civilité, *qui forme le caractère des vrais Savans*, j'espère que vous me le pardonnerez par la juste indignation où je dois être. Lorsque j'aurai en tête un homme de votre savoir, je me souviendrai parfaitement de ce qu'on enseigne à Treves, *ingenuas didicisse scribere*

fideliter artes, emollit mores, nec sinit esse feros;
 Mais lorsqu'un Nouvelliste, faiseur de libelles, se mêlera de ce qui n'est pas de son ressort, je pratiquerai ce qui est usité à Namur, *responde stulto secundum stultitiam ejus.* J'ai l'honneur d'être &c.

Namur le 14. Novembre, 1743.

II.
 Réponse à la
 remarque sur
 les Panaris.

A la remarque sur les Panaris de Mr. Juvet, que nous avons inferée dans nôtre dernier Journal, le Sr. Louïs, Chirurgien Aide Major des Camps & Armées du Roi de France, résidant à Metz, nous a envoyé la réponse que voici.

« Rien à la vérité, comme le remarque Mr.
 » Juvet, n'est plus capable de porter la confu-
 » sion dans toute l'œconomie animale que les
 » douleurs violentes. Les abcès qui arrivent à
 » l'extrémité des doigts, & que l'on nomme
 » Panaris, en causent d'extraordinaires par ra-
 » port à l'extrême sensibilité de ces parties, où
 » l'on ne rencontre qu'épanouïïllemens nerveux
 » dans le tissu de la peau, des tendons, de
 » leurs guaines, & du périoste qui entre dans
 » leur composition.

« Mr. Juvet propose une méthode d'épar-
 » gner aux malades les vives douleurs qu'on
 » leur fait ressentir dans les incisions que l'on
 » pratique pour donner issue au pus qui s'amasse
 » dans les parties qui sont le siège des Panaris.
 » Cette méthode est une hérésie en Chirurgie,
 » qu'il faut étouffer en sa naissance; premié-
 » rement, parce qu'elle est inutile; en second
 » lieu, parce qu'elle est très-pernicieuse.

« L'inutilité de cette façon d'opérer est fa-
 » cile à démontrer : Car Mr. Juvet est fausse-

» ment persuadé que le tourniquet dans les
» amputations serve à modérer & à éteindre le
» sentiment du membre. C'est à la vérité l'o-
» pinion du vulgaire, mais les gens de l'art
» savent qu'il ne s'applique qu'afin de maitri-
» ser le cours du sang, dont la perte seroit
» excessive sans cette précaution. La compres-
» sion du tourniquet diminuë si peu la dou-
» leur, que la plûpart des malades n'en paroif-
» sent susceptibles que dans l'incision des chairs;
» ils redoublent leurs cris à la ligature des vais-
» seaux, & je conclus de ce dernier incident,
» que le tourniquet ne suspend point les esprits;
» puisque, malgré son application, & la quan-
» tité de chairs que l'on embrasse avec l'éguille,
» la ligature ne laisse pas de faire des impres-
» sions très-douloureuses sur le cordon ner-
» veux qui accompagne les vaisseaux sanguins.

» Secondement, la méthode de Mr. Juvet
» est très-pernicieuse. Pour s'en convaincre il
» n'y a qu'à voir les inconvéniens du tourni-
» quet ordinaire dans les amputations, qui
» cause des contusions & meurtrissures à la cir-
» conférence du membre; accidens qui sont fort
» souvent suivis d'inflammation & de suppura-
» tion considérables.

» Ce tourniquet ferrant également par tour,
» empêche le passage du sang par les vaisseau_x
» collatéraux pour la nourriture de ce que l'on
» veut conserver; ce qui est préjudiciable au
» malade. Ce sont ces raisons qui en ont fait
» inventer un autre à Mr. Petit, célèbre Chi-
» rurgien à Paris, Membre de l'Académie Royale
» des Sciences, qu'il présenta à cette Acadé-
» mie, & qui, entre-autres avantages, a celui
» de ne comprimer que le cordon des gr^{os}
» vaisseaux.

» Si l'usage du tourniquet ordinaire est si
 » dangereux dans le retranchement d'un mem-
 » bre, quels désordres ne peut-il point causer
 » dans les opérations des Panaris où il faut
 » quelquefois faire plusieurs incisions & contre-
 » ouvertures ; ce qui demande un tems pendant
 » lequel la partie privée du sang artériel, cour-
 » ra risque de tomber en mortification, ou
 » au moins de s'enflammer extraordinairement
 » par le retour des liqueurs que l'on empê-
 » che, & que l'on fait séjourner dans une
 » partie qui en est déjà opprimée ; source d'une
 » multitude d'accidens. »

Comme il est important pour le bien public que nous avons à cœur, qu'une opinion erronée soit détruite aussi-tôt qu'elle paroît, nous avons crû devoir rapporter cette réponse sur la remarque des Panaris, supposé que cette remarque fut d'un tel genre. Mais c'est à ceux de l'art à décider sur l'une & sur l'autre des deux pièces ; & si une Société de gens habiles & expérimentés dans la Chirurgie, nous fait l'honneur de nous adresser son jugement là-dessus, nous nous ferons un vrai plaisir d'en faire tout l'usage convenable.

Le *Peigne de corne* est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

JE suis un Roi puissant, de qui le vaste Empire
 S'étend sur tout ce qui respire.
 J'abrege & conserve ses jours :
 Et quoique je régne à toute heure,
 Mon pouvoir se renferme où je fais ma demeure,
 Et sur tous mes sujets ne regne pas toujours.

des Princes &c. Decembre 1743. 495

Du beau sexe & de la jeunesse
Je suis assez fidèle ami :
Mais pour la chagrine vieillesse
Je ne l'oblige qu'à demi.



On ne m'accuse point de faire une injustice ;
Admirez pourtant mon caprice :
Tel me reclame , & je le suis ,
Tel me chasse , & je le poursuis.



Je dédaigne souvent des têtes redoutables ,
Et j'accable des misérables.
Aux plus braves je fais la loi.



Je réduis une Reine à demander l'aumône ,
Je prostituë aussi la plus sage matrone ,
Je mets quand il me plaît un manant sur le trône ;
Je suis cher à des gens qui rompent avec moi.



Chers Lecteurs , lorsqu'ici ma recherche vous gêne ,
Si je m'offrois à vous , suivez votre penchant ,
Gardez-vous pour un rien de prendre trop de peine ,
Et de me perdre en me cherchant.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable
en ITALIE & en PIEMONTE , depuis le
mois dernier.

Rome. Après la grande promotion de Cardi-
naux faite le 9. Septembre , le Pape n'a
tenu aucun Consistoire que le 23. du même mois
pour faire la cérémonie d'ouvrir la bouche aux
nouvelles Eminences , en leur conférant les Tî-
tres & Diaconies dont elles devoient se nommer.

I.
Suite de la
promotion
de Cardi-
naux.

Sa Sainteté leur donna aussi des Abbayes & des pensions , & fit la distribution des Congrégations. Elle nomma ensuite aux Légations vacantes. Le Cardinal Doria eut celle de *Bologne*, le Cardinal Crescenzi celle de *Ferrare* , & le Cardinal Oddi eut *Urbino* , qui n'a été jusqu'ici qu'une Présidence. On se flatte toujours que le Pape ne tardera pas de nommer au peu de places qui restent à remplir dans le Sacré Collège , par une nouvelle promotion.

II.

Les Anglois retirés de devant Civitta Vecchia.

Nous avons laissé le mois passé la Cour de Rome assez intriguée par rapport à *Civitta-Vechia* , parce qu'on s'attendoit que les Anglois la bombarderoient , leurs Vaisseaux devant le Port de cette Ville ayant fait toutes sortes de dispositions qui annonçoient un tel événement prochain. Mais on a été agréablement surpris , à la réception d'un Courier , d'apprendre le contraire , & qu'ils s'étoient retirés par ordre de l'Amiral Matthews ; qui leur avoit dépêché une Frégate à cet effet ; le Roi de Sardaigne l'en avoit requis , & c'est ainsi à ce Prince que la Ville de *Civitta Vecchia* est redevable de sa conservation. On fait le sujet qui l'a mis dans de si grandes appréhensions : Il consiste à avoir accordé aux Espagnols ce qu'elle n'auroit certainement pas refusé en cas pareil aux Anglois. Si l'on a eu d'un autre côté de justes craintes touchant la communication du mal contagieux , elles sont aussi dissipées par des nouvelles certaines venues consécutivement des côtes de *Sicile* & des frontières de la *Calabre* , que ce mal a non-seulement diminué , mais qu'heureusement il n'en reste presque plus de vestiges. Il nous suffira de donner ici cette bonne annonce , pour nous exempter de le faire ailleurs. Il n'y a donc plus que les Armées
qui

de la Reine de Hongrie & du Roi d'Espagne, qui paroissent donner quelque soin au Saint Siége, étant & ayant été sur les terres del'Eglise, puisque la Chambre Apostolique est obligée de prendre ses mesures afin de pourvoir à leur subsistance. Voici les mouvemens que ces Armées ont faits depuis ce qui en est rapporté dans nos derniers mémoires.

Ceux des Espagnols commandés en chef par le Duc de Modene, qui a sous lui le Général des Gages, se sont réduits, jusqu'au commencement d'Octobre, à se tenir prêts à marcher en avant ou à rabattre sur la gauche, aussi-tôt après l'avis que l'Infant Don Philippe auroit pénétré en Italie. Mais ce Prince ayant échoué dans son dessein, ainsi que nous le rapporterons, on a cru devoir se tenir tranquille dans le Camp ordinaire depuis *Rimini* jusqu'à *Forlimpopoli*, en attendant que le Prince de Lobkowitz, qui commande l'Armée Autrichienne, fit quelque mouvement considérable; ce qui n'a point tardé: Car, après avoir rassemblé toutes ses forces, il a passé le *Panaro*, & s'est avancé le 3. Octobre jusques aux portes de *Bologne*, où il a été joint par tous les Détachemens qui étoient dans le *Ferrarois*, & par son Artillerie qui est de 22. pièces de Canon. Son Excellence établit d'abord son quartier à la Chartreuse, & le lendemain elle le transféra à *San Michaelè in Bosco*. Le Sénat la fit complimenter le jour suivant par quatre Députés, & la regala de rafraichissemens. Mr. le Vice-Légat, & plusieurs personnes de distinction vinrent aussi lui présenter leurs devoirs le même jour, & le 6. le Prince de Lobkowitz alla rendre toutes ces visites.

Le mouvement inopiné de ce Général n'en a

III.
*Les Armées
en mouve-
ment.*

fait faire aucun qui fut fort remarquable au Duc de Modene, excepté quelques dispositions pour se mettre en marche, au cas que les Autrichiens vinssent à s'approcher : Ce qui arriva le 19. qu'étant décampés des environs de *Bologne*, ils poussèrent le 20. à *Imola*, & le 21. à *Faenze*, d'où ils ont continué à marcher vers *Rimini*, dans le dessein aparent d'aller chercher les Espagnols pour les combattre, où les obliger à se retirer.

C'est ce dernier parti que Mr. des Gages a jugé le plus acceptable ; néanmoins on assure que le Duc de Modene a été d'un avis contraire. Quoiqu'il en soit, l'Armée Espagnole s'est d'abord retranchée dans son Camp de *Rimini*, puis elle a abandonné assez précipitamment ce Camp fortifié, de même que la *Catolica* où étoit son Artillerie, & les autres postes qui étoient occupés aux environs, & se retira vers *Pesaro* & *Fano*, la moitié étant entrée dans la première de ces deux Villes, & l'autre moitié dans *Fano* où le quartier général a été mis : L'Hôpital a pris la route de *Perugia* & de *Recanati* ; & il n'y a nul doute que toute l'Armée ne l'ait suivie depuis, d'autant qu'il est à présumer que le Prince de Lobkowitz se fera porté en avant de *Rimini* où il étoit pour lors arrivé avec sa Cavalerie. Ainsi on s'attend à la nouvelle de quelque affaire sérieuse ; affaire que la Cour de Naples regardera de loin, & sans y prendre part : Car quelque envie qu'elle eut pû avoir de seconder l'Armée Espagnole, comme on en prit la pensée d'une certaine posture qu'elle a tenuë jusqu'ici, le mauvais succès de la tentative des Espagnols en *Piémont*, doit la lui avoir fait prendre.

Il nous reste à dire de l'Armée qui est au

Commandement du Prince de Lobkowitz, qu'elle reçoit continuellement des recrues d'Allemagne & de Hongrie; mais que s'il lui vient aussi un Corps de troupes de celles qui ont réduit la Baviere; il ne sera pas nombreux, parce qu'on juge que cette Armée est plus que suffisante pour entreprendre ce qu'elle médite sur celle des Espagnols, qui sont actuellement hors d'espérance d'être joints par l'Infant Don Philippe; & que l'Amiral Mathews, qui est toujours à *Villefranche*, est en état de mettre continuellement d'un côté tout l'obstacle nécessaire aux Espagnols comme il l'a fait, & séconder d'un autre côté les desseins de l'Armée Autrichienne.

Genes. Cette République a présentement un sujet d'inquiétude, qui lui est venu d'un article du Traité signé à *Worms* le 13. Septembre entre la Reine de Hongrie & le Roi d'Angleterre; article qui regarde le Marquisat de *Final* que le feu Empereur vendit en 1713. à la République, & dont ce Monarque lui donna ensuite l'investiture dans la forme ordinaire. C'est néanmoins ce Marquisat qui doit passer de ses mains en celles du Roi de Sardaigne; il est non seulement promis à ce Prince par Leurs Majestés Hongroise & Britannique; mais, si l'on dit juste, les mêmes Puissances se sont aussi engagées de lui faire céder par l'Empire la supériorité territoriale de divers Fiefs dont la République est investie depuis long-tems, ainsi que plusieurs autres Princes d'Italie. Mais cet article, qui intéresse la République, est accompagné d'un autre article par lequel le Roi de Sardaigne doit lui rembourser, en devenant possesseur du Marquisat de *Final*, la somme d'un million d'écus que le feu Empereur reçut en vendant ce Mar-

IV.
La République
de Genes
intriguée, &c.
pourquoi.

quisat à la République. Mais ce qu'il y a en ceci de difficile, c'est que Sa Majesté Sardaignoise demande que le Gouvernement lui remette *Final* dans le même état qu'il l'a reçu; condition d'autant plus difficile à exécuter, que la République, dès qu'elle acquit cette possession, fit démolir le Château & les Fortifications de la Ville de *Final*, pour ne causer aucun ombrage à ses voisins, particulièrement au Roi de Sardaigne, & que pour les rétablir il en coûtait beaucoup au-delà de la somme d'un million. Un tel sujet est par conséquent capable de mettre les Membres du Sénat dans les plus grandes agitations, & ils y sont en effet. Quant aux affaires de *Corse*, elles ne les inquiètent pas moins, puisqu'on est informé que les Rébelles sont gouvernés par un Conseil de Régence qu'ils ont établi; qu'ils témoignent de l'impatience de savoir si la République leur accordera leurs demandes *, & qu'ils sont déterminés, si elle refusoit d'y acquiescer, d'employer la voye des armes, pour se procurer par eux-mêmes les avantages dont ils prétendent jouir.

P I E M O N T.

I.
L'Ambassadeur de
France parti
pour sa
Cour.

Turin. Le Marquis de Seneçterre, Ambassadeur de France, ayant eu son rapel, comme nous l'avons dit, en fit part le 25. Septembre au Marquis d'Ormea Secrétaire d'Etat, & le 26. il prit son audience de congé du Roi, qui lui fit présent d'une bague garnie d'un diamant de

* Ces demandes & les offres de la République sont mises en détail dans nos derniers Mémoires, page 336. & suivantes.

des Princes &c. Decembre 1743. 411

de prix. Le 5. Octobre ce Ministre partit pour retourner à *Paris*, d'où l'on attendoit pour lors de retour le Marquis de Solare, Ambassadeur auprès du Roi Très-Christien. L'accueil fait par le Roi au Marquis de Senneçterre lors de son audience de congé, prouve, dans les circonstances présentes, que S. M. a eu beaucoup d'estime pour lui, & qu'elle la lui conserve. Il étoit néanmoins encore à *Turin* lorsqu'on y reçut une Ordonnance, que le Marquis de Marcieux, Lieutenant-Général & Commandant du Corps de troupes Françaises qui est dans le *Dauphiné*, avoit fait publier. Ordonnance dont voici la teneur.

DE PAR LE ROI.

» N O U S P I E R R E M A R C I E U X D E G U I F Y
» &c. Commandant en chef pour Sa Maj.
» un Corps de troupes Françaises dans le Dau-
» phiné. Vû les ordres de la Cour à nous adres-
» sés en date du 19. de ce mois, défendons à
» tous particuliers, de quelque état, qualité
» & condition qu'ils puissent être, de recevoir
» aucuns Sujets du Roi de Sardaigne dans cette
» Province. Sa Maj. leur défend de même l'en-
» trée de ses Etats, de quelques passeports qu'ils
» puissent être munis. Mandons & ordonnons
» à tous Commandans des Places frontieres,
» Châtelains, Consuls, Officiers municipaux
» &c. de tenir la main à ce qu'aucun Piémont-
» tois, ni autres Sujets du Roi de Sardaigne,
» n'entrent en Dauphiné, à commencer du jour
» de la publication de cette Ordonnance, de
» quelques passeports qu'ils puissent être pour-
» vûs, ou sous quelque prétexte que ce pût

II.
Ordonnance
contre les
Piémontois.

être. Fait à Briançon le 27. Septembre 1743.

Comme les affaires devenoient sérieuses tant par l'Ordonnance qu'on vient de rapporter, & qui est une espèce de Manifeste de la France contre la Cour, qu'à cause que les Espagnols avec les François continuoient leur marche pour déboucher par le Piémont, le Roi jugea à propos d'aller se mettre à la tête de ses troupes, & partit à cet effet le 29. Septembre de *Turin*, accompagné du Marquis d'Ormea & des Ministres des Cours de Vienne & de Londres. S. M. avant son départ avoit nommé des Commissaires pour aller prendre possession des Domaines que la Reine de Hongrie lui cède par le Traité de *Worms*. L'Acte de Garantie du Roi de la Grande Bretagne, qui est daté du même jour que le Traité, est conçu dans les termes les plus forts; & S. M. Britannique y a donné au Roi toutes les sûretés qu'il pouvoit désirer à cet égard. Entrons dans le détail des Armées.

III.
Rèlation des
opérations
des Armées
en Piémont.

Nous avons dit le mois passé que celle de l'Infant Don Philippe étoit en pleine marche pour débiter, ce semble, par le Château *Dauphin*. Cela s'est vérifié depuis, & cette entreprise concertée conjointement avec le Corps de troupes Françoises, qui est aux ordres du Chevalier de Courten, loin de réussir à l'Infant, lui a été fort contraire. On le verra dans la relation qui en a paru. Mais disons auparavant que le Roi étant arrivé le 3. Octobre à son Armée, visita d'abord tous les postes qui étoient en face des endroits où les Espagnols ont paru; qu'ensuite Sa Majesté se rendit au Château *Dauphin*, amenant avec elle quatre Bataillons, afin d'en renforcer le Corps qui gardoit cet important poste.

poste, & qu'elle établit son quartier à *St. Pierre*, auprès de ce Château.

Les troupes Espagnoles & Françoises étoient pour lors assemblées, les premières à *Molines*, Village François situé au pied du Col *Agnello*, & les autres étoient restées à la droite au pied du Col *St. Veran*. Le 3. Octobre le Général *La Mina*, qui commande sous l'Infant *Don Philippe*, fit reconnoître le Camp Piémontois par 200. Miquelets, qui s'avancerent jusqu'à cent pas de distance du Pas *Agnello*, où les Piémontois avoient un petit poste de Vaudois, dont la contenance détermina les Miquelets à se retirer. C'étoit-là la première opposition qu'ils trouverent. L'Infant avoit son Camp en un endroit appelle *Chenal*, d'où il fit avancer le 4. contre les Vaudois un plus grand Corps de Miquelets, soutenus de quelques Compagnies de Grenadiers; & conformément à un ordre du Roi de Sardaigne, ces Vaudois se battirent en retraite à mesure que les Miquelets avancerent. Le reste de l'Armée Espagnole fit ses dispositions le 6. & les Vaudois s'étant repliés sur le Village de *Pont*, qui étoit à peu près dans le centre des Piémontois, abandonnerent plusieurs postes avancés. Les Espagnols & les François commencerent alors à s'étendre dans la Vallée de *Chenal*, ceux-là descendant par le Pas d'*Agnello* & ceux-ci par celui de *St. Veran*. Ils avoient sur leur gauche la montagne de la *Corbiere*, qui s'étend depuis la riviere du Pas de l'*Agnello* jusqu'au Camp Piémontois, dont il étoit cependant séparé par un vallon profond, qui s'étend jusqu'au Col *Agnello*, & cotoye le *Montviso*, étant coupé dans sa longueur par le Pas de *Ristolatz*, qui déborde les frontieres de France.

Nous

Nous suivrons dans ce narré une relation Française, qui porte assez juste. La Brigade d'Anjou, y est-il dit, & un détachement d'environ 600. Espagnols aux ordres de Mr. de Carvalho, Maréchal de Camp, ayant marché par la gauche le 6. pour gagner les sommets des montagnes qui formoient la droite du retranchement des Piémontois, ils les trouverent impraticables, & furent obligés de descendre un ravin qui borde ce retranchement, pour venir rejoindre deux Brigades Françaises qui tenoient poste à la gauche & au centre. Le reste des Espagnols étoit à la droite, d'où ils avoient fait un très-gros détachement qu'ils avoient envoyé sur les montagnes. La gauche des Piémontois étoit appuyée sur ces montagnes; il y avoit dix Baraillons postés sur des hauteurs de rochers inaccessibles, ayant au centre une montagne, qui quoique toute couverte de terre, n'en est pas moins difficile à monter, quand même elle ne seroit pas défendue par des ouvrages. Le Château & le Village de Pont qu'elle avoit en avant, furent battus le 7. depuis dix heures du matin jusqu'à 4. de l'après-midi, qui étoit le moment où l'on se dispoit à attaquer les Piémontois. Ceux-ci ayant abandonné le Château & le Village, les François & les Espagnols s'en emparèrent. Le 8. la Brigade d'Anjou & le Détachement Espagnol firent leur marche en descendant le ravin, & furent obligés de passer sous le feu des Piémontois. Ceci détermina le Marquis de la Mina & le Chevalier de Courten à faire avancer les Grenadiers & les Piquets François, pour en imposer par leur feu aux Piémontois, & faciliter la jonction, qui n'a pu se faire sans une

perte

une de ces colonnes marcha par le chemin de *St. Veran* à la droite de la vallée à côté du grand vallon de *Fintrouge*, & après avoir passé la rivière de *Vraita*, elle se forma sur huit lignes, & fut suivie à la pointe du jour par le reste de l'Armée Espagnole. Les François marchoient à leur gauche, tenant leur front un peu moins en avant que celui des Espagnols, & ayant à leur gauche la montagne de *Corbiera*. Sur les onze heures le Général *La Mina* détacha de sa droite environ deux mille hommes la plupart Grenadiers & Miquelets, avec ordre d'aller attaquer les hauteurs de la montagne de *Belin*. Quoique la montagne soit fort escarpée, ils grimperent avec beaucoup de valeur jusqu'au poste qu'occupoit le Brigadier *Guibert* avec sa Brigade, & qui les reçut avec tant de bravoure, qu'il les repoussa avec succès jusqu'au pied de la montagne, où ils passèrent la nuit à l'abri de la forêt.

Ils obéirent avec autant de diligence que de bravoure, & grimperent sur la montagne, qui est fort rapide, jusqu'à ce qu'ils furent reçus par la Brigade de *Guiberti*, qui défendoit cette hauteur & le passage. Il y eut là une action fort animée, & le feu fut des plus vifs. Enfin nos gens remportèrent l'avantage & rechassèrent les ennemis jusqu'au pied de la montagne, où ils passèrent la nuit entre les bois qui nous les cachaient. Dans le même tems, douze canons de l'ennemi, partagés en trois batteries, avoient ruiné quelques ouvrages, que nous avions construits à la hâte au-tour du Village de *Pont*. Nous l'abandonnâmes dans la nuit, aussi-bien que le rocher, où nous n'avions que soixante hommes, que nous retirâmes, parce
qu'un

qu'un simple parapet de facines ne suffisoit pas pour les mettre en sûreté contre une attaque un peu vive. On quitta ce poste avec d'autant plus d'indifférence, qu'on avoit résolu d'avance de n'y plus tenir qu'un jour, & que d'ailleurs on étoit assuré que l'ennemi courroit le plus grand danger, quand même il auroit actuellement pénétré dans nôtre centre, tandis que nous occupions les hauteurs des deux côtés. Aussi le Général de La Mina voyant nôtre situation, n'osa rien entreprendre d'extraordinaire.

Le lendemain sur les neuf heures, les mêmes Troupes qui avoient attaqué la veille la montagne de *Belin*, ayant reçu un renfort d'environ mille hommes, y firent une nouvelle tentative. Les nôtres soutinrent leurs efforts avec la même fermeté que le jour précédent; & quoique le feu fut certe fois-ci plus vif & plus long que la première, nos troupes repoussèrent les Espagnols encore plus loin. Dans ces deux attaques, au rapport de deux Deserteurs, & autant que nous en avons pu juger, l'ennemi a perdu plus de cinq cens hommes de ses meilleures Troupes. Une grande partie de l'Armée Espagnole étoit sous les armes, comme la veille, partagée en deux colonnes fort profondes, & n'attendoit qu'un moment favorable, pour attaquer nôtre centre, & en même tems son Artillerie, aussi-bien que les Carabiniers, faisoient du haut du rocher de Pont un feu continu, tant sur nos batteries les plus avancées que sur la gauche de nôtre Camp. Tandis que nous devions porter nôtre principale attention sur nôtre aile gauche, & sur nôtre centre, qui avoient l'ennemi devant eux & étoient attaqués, on apperçut à nôtre droite au-delà de

Ristolarz

Ristolatz la Brigade d'Anjou composée de cinq Bataillons, mille Espagnols & deux cens Miquelets, qui descendoient, & qui se rangerent en Bataille devant nos retranchemens. Ils y demurerent deux heures de suite, prêts à nous attaquer. Une vigoureuse exécution de cette entreprise auroit été fort avantageuse pour eux, puisque de cette maniere-là, en cas d'une attaque au centre, ils auroient si bien tenu l'aîle droite en bride, qu'on n'auroit pû l'affoiblir, ni en tirer du secours pour le centre.

Nous fûmes étonnés au dernier point, lorsque nous les vîmes se retirer tout-à-coup dans le fond de la vallée par le grand chemin entre *Corbiere* & nôtre Camp. C'étoit une entreprise tout-à-fait extraordinaire, & nous ne pouvions en comprendre la raison. Il leur en a couté quatre à cinq cens hommes avec une partie de leur bagage. Car dès que nous les vîmes entrer dans la vallée, tous nos Grenadiers & les Piquets des retranchemens s'avancerent sur les hauteurs à la droite de nôtre centre, & s'approcherent de la colonne ennemie jusqu'à une petite portée du fusil. Ils firent alors un feu si violent & si continuel sur les flancs de cette colonne, que, pour ainsi dire, elle passa par toutes nos armes jusqu'à Pont, où elle eut à essuyer un feu encore plus grand de nôtre Artillerie & des Retranchemens inférieurs de nôtre aîle gauche. Mais là il vint au-devant des fuyards un Corps de leurs Grenadiers & de leurs Carabiniers avec de l'Artillerie, qui couvrirent leur fuite précipitée, sans quoi leur perte auroit été beaucoup plus considérable.

Nous n'avons eu dans ces diverses attaques que deux ou trois Officiers de tués, & quatre

ou

ou cinq de blessés, avec une centaine de Soldats tant morts que blessés. Le Roi a visité tous les postes, tant à la gauche qu'à la droite, & même les postes avancés, malgré le grand froid & une grosse fluxion à la jouë. Du reste, S. M. s'est toujours trouvée au centre, comme dans le principal poste, afin d'être d'autant plus à portée de distribuer ses ordres de tous côtés. Sa présence a augmenté considérablement la confiance de nos troupes, & pour suivre les exemples de valeur qu'elles ont reçu de leur Maître, elles ont montré une audace & une fermeté inexprimables.

Le 9. il ne s'est passé rien de remarquable, l'ennemi n'ayant été occupé qu'à couvrir son Artillerie de gabions & à faire faire à sa droite un chemin, par où il paroïssoit qu'il vouloit faire conduire quelques canons pour battre notre centre, où le Roi étoit. Mais le 10. nous vîmes que l'Armée ennemie s'étoit retirée, & qu'elle l'avoit fait en brûlant des huttes qu'elle avoit sur le rocher de Pont, & même d'une maniere assez prompte pour ne pouvoir pas être poursuivie, si ce n'est par des partis détachés de Grenadiers & de Vaudois, qui lui enleverent plusieurs chariots de munition & quelques bagages d'Officiers. Le jour suivant & jusqu'au 12. les mêmes partis ont fait beaucoup de prisonniers sur les ennemis, leur ont enlevé près de 400. Mulets chargés de toutes sortes d'équipages, sans avoir perdu un seul homme, la troupe qui les gardoit s'étant d'abord mise en fuite, & se sont aussi emparés sur la cime du Col de l'*Agnello* de douze piéces de canon, dont les plus petites sont de six livres de bâte. A cette occasion il y eut un feu de la mousqueterie

terie de part & d'autre, les Miquelets ayant voulu défendre leur Artillerie. Mais les Grenadiers étant venus au secours des Vaudois, qui se trouvoient seuls au prises, les Miquelets furent obligés de l'abandonner, après avoir tâché inutilement de l'encloïer, & de la précipiter dans les gorges.

On ne fera point d'autre détail de cette vaine tentative de l'Armée des deux Nations pour pénétrer par le Piémont en Italie, puisqu'elle y a si peu réüssi, & après une perte si considérable en toute façon. Cette perte va, dit on, à cinq mille hommes, depuis le tems qu'elle est partie de *Briançon* jusqu'à celui où elle a repassé le Col de l'*Agnello*, sans parler d'environ deux mille hommes qui manquoient déjà aux Espagnols par la désertion lors de leur sortie de la Savoye. Cette désertion n'a pas diminué depuis, & on la fait monter ensemble à cinq mille hommes; le tout suivant la rélation que nous venons de donner de la Cour de *Turin*; & qui ne met route la perte des Piémontois en tués & blessés, qu'à 250. hommes, ainsi qu'on l'a vérifié, & la chose paroît croyable à cause de l'avantage de leur situation. La désertion ne leur a d'ailleurs fait aucun mal.

Telle est la rélation de *Turin* qui nous est parvenue de ce qui s'est passé dans le *Piémont*. L'Armée de l'Infant y ayant échoïé dans son entreprise, est retournée prendre les quartiers en Savoye qu'elle avoit l'hiver dernier, & entre autres dans le *Faucigny* & dans le Duché de *Chablais*, en attendant que le Printems prochain puisse mieux favoriser ses deslëins. Les troupes Françoises qui l'avoient joint, si elles ne restent pas toutes dans le *Dauphiné*, il en ira une partie
en

En *Provence*, pour y passer aussi l'hiver; & l'Infant Don Philippe, qui doit être retourné depuis le 23. Octobre à *Chambery*, pourra bien l'aller passer à *Paris* ou à *Madrid*. Se'on une autre Relation que celles dont nous nous sommes servis, & qui est une Relation Espagnole touchant ce qui s'est passé en Piémont, on convient de la rencontre arrivée le 8. Octobre; & voici ce qui l'a suivie. L'Armée de l'Infant, porte cette Relation, se retira le 9. & elle ne fut poursuivie ni de près, ni de loin, ni en grand, ni en petit nombre. Cette retraite fut parfaitement paisible. On n'a perdu soit le 8. dans l'action, soit le 9. dans la retraite, qu'une seule pièce d'artillerie. On eut pendant cette retraite une neige forte, mais pas la moindre rencontre; personne ne poursuivit. Il n'y eut point d'action, ni aucune perte, & toute l'Armée de l'Infant étoit déjà le 11. en Dauphiné, aux frontieres de la Savoye.

Mais ceci différe'roit du tout au tout de la Relation Piémontoise, & pour n'avoir rien à nous reprocher, nous avons crû devoir aussi rapporter ce peu qui a été publié de la part des Espagnols: Quoiqu'il en soit, dès le 12. du même mois Sa Maj. Sardaignoise ne jugeant plus sa présence nécessaire à son Armée, après avoir fait les dispositions pour le cantonnement de plusieurs Bataillons dans des endroits où ils pussent être rassemblés en cas de besoin, elle partit le lendemain de *Château-Dauphin*, & revint le 14. en parfaite santé à *Turin*, quoiqu'elle eut été fort incommodée les jours précédens d'une fluxion à la joue. Le 20. on chanta dans cette Capitale le *Te Deum*, avec beaucoup de solennité, en actions de grâces de l'avantage remporté sur l'Armée de l'Infant Don Philippe.

Le Roi dina ce jour-là en public avec la Famille Royale, & le soir toute la Ville fut illuminée.

La Cour compte d'être au Printems prochain encore beaucoup plus en état de résister aux ennemis, qu'elle ne l'a été jusqu'ici, parce qu'on continuë à faire à Nice & sur la frontiere toutes les dispositions pour s'opposer à des entreprises de ce côté-là; qu'une coupure que le Commandant de Nice a fait faire dans l'Isle de *Varo*, est perfectionnée; & que des nouveaux ouvrages dont on fortifie les Châteaux de Nice, *Monte-Albano*, & *Ville-Franche*, avancent à vûë d'œil, outre que l'Amiral *Matthews* a fait établir deux Barrières l'une de 40. canons, à l'endroit où étoit autrefois le Château de Nice, & l'autre de douze canons au-dessus du Bourg de *Montalban*, où le Roi a fait construire un Fort, & conduire une grande quantité de facines.

A R T I C L E III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Franfort. La bonne intelligence à rétablir entre les augustes Maisons d'Autriche & de Baviere, en vertu de la Médiation de l'Empire, est une affaire dont on ne parle plus, depuis une nouvelle déclaration que la Reine de Hongrie a faite à la Diette, qu'elle ne sauroit accepter cette Médiation, vû qu'il n'est pas possible de la concilier avec la Résolution de l'Empire du 11. Janvier 1732. touchant l'indivisibilité des Etats de la Maison d'Autriche, & la garantie de la Pragmatique-Sanction; garantie à laquelle

à laquelle elle étoit résolüé de ne jamais renoncer. Nous avons donné dans notre Journal de Septembre dernier , page 191. une déclaration de la France du 26. Juillet précédent, elle a été suivie d'un mémoire publié par la Cour de Vienne qui y fert de réponse ; on le trouve dans le Journal d'Octobre, page 293. Mais ce n'en étoit qu'un précis , & comme des pièces de cette conséquence sont agitées dans toutes les Cours , & ont ordinairement de grandes suites , nous avons cru devoir rapporter la pièce en son entier , d'autant plus qu'elle a été portée à la Diette avec la Déclaration de la France dont il est question. En voici les termes :

Il est superflu de rapporter toutes les réflexions qui se présentent pour démasquer les vûës secrètes que l'on s'est proposé dans cette Déclaration (de la France) la plupart sautent d'elles-mêmes aux yeux de ceux qui se ressouvient de la suite des affaires.

I.
Mémoire
de la Cour
de Vienne.

Tout l'Empire , aussi bien que la France elle même , avoit garati à Sa Maj. la Reine de Hongrie & de Boheme ses Etats de la maniere la plus solemnelle & la plus sacrée ; cependant ses ennemis n'y ont pas moins fait irruption , & n'en sont pas moins entrés en Allemagne avec de nombreuses Armées Françoises , pour y troubler le repos & la sureté , long - tems avant l'élection faite à l'exclusion du Suffrage du Royaume de Boheme , & par conséquent contre la disposition formelle de la Bulle d'Or , en violant ainsi ouvertement les mêmes Traités de paix , dont la Couronne de France prétend en vain à présent se prévaloir.

Quoique Sa Majesté la Reine , à moins que d'abandonner ses plus précieuses prérogatives , ne puisse pas reconnoître la validité de ce qui s'est fait à son

exclusion, & par conséquent d'une manière illégitime & contraire aux Constitutions fondamentales de l'Empire, avant que d'avoir obtenu la satisfaction qui lui est due à cet égard, avec une entière sûreté pour l'avenir; & quoiqu'au contraire le trop grand abus qu'on en fait, & qui intéresse de si près les droits de tous les Etats de l'Empire, l'oblige de renouveler derechef les Actes qu'elle a ci-devant rendus publics pour la conservation de ses droits, & de joindre l'éclaircissement renfermé dans sa Lettre à S. A. E. de Mayence, qu'elle a demandé avec instance d'être insérée au Protocole de la Diète de l'Empire; il y a cependant long-tems que Sa Majesté a déclaré pour toujours, comme elle déclare encore à présent d'une manière très-claire & formelle, que la juste défense où elle a été forcée & ce qui s'en est suivi (selon les Loix fondamentales de l'Empire & les regles du droit de la Nature & des Gens) n'a point eu pour objet la qualité prise de Chef de l'Empire pour s'y opposer, mais uniquement la défense de ses Pays héréditaires, attaqués par ses ennemis contre la Bulle d'or, la Paix publique, le Traité de Westphalie, & nombre d'autres Traités, Garanties & Seremens; desorte que le but de la défense de Sa Maj. la Reine est seulement la conservation de ses plus précieuses prérogatives, auxquelles on a donné tant d'atteintes.

Il est d'ailleurs étrange de voir la France se vouloir servir auprès de l'Empire du dernier Traité de Paix définitif, dont le défaut de Ratification solennelle lui a servi de prétexte & de couverture au violencement qu'elle en a fait. Comment peut-elle concilier ces choses, & se fonder sur un Traité envers la Partie contractante, qui a donné immédiatement sa Ratification de la manière qu'on l'a désiré?

Ce peu de réflexions est plus que suffisant pour

montrer le peu de fondement de la Déclaration faite à Francfort, & en faire sauter aux yeux la faiblesse. Il est néanmoins connu à l'Empire avec quelle attention le feu Empereur de très-glorieuse mémoire a observé de son côté le susdit Traité de Paix. . . . Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohême, marchant sur les traces glorieuses de son Pere, n'a point certainement à se reprocher d'avoir rien négligé pour conserver la Paix avec la Couronne de France. Elle a écrit pour cet effet plusieurs lettres au Cardinal de Fleury; Elle a offert souvent d'éclaircir toutes les difficultés répandues par ceux à qui l'ambition & l'intérêt particulier faisoient désirer une guerre générale; Elle a réclamé sans cesse, mais toujours inutilement, la droiture, la bonne foi, & tout ce qu'il y a de plus sacré dans la société humaine. Les mauvais conseils ont prévalu; la résolution fut prise de l'accabler avec sa Sérénissime Maison Archiducate. . . . On mit la main à un procédé si inouï à l'aide de ce qui a été dit touchant le défaut de la Ratification solennelle de l'Empire, & même à la faveur de la réserve mentale, qu'on prétend avoir fait secrètement avant la prestation de la Garantie, au profit des droits du tiers, quoique d'ailleurs notoirement nuls: Invention au moyen de laquelle tous les Traités à faire à l'avenir, seroient d'avance sans force. . . . Sous un prétexte aussi insuffisant, on a causé à Sa Maj. la Reine & à ses Sujets tout le mal qu'on a pu leur faire, avec d'autres dommages inexprimables. On a continué aussi long-tems qu'il a resté un rayon d'espérance, d'accabler la Sérénissime Maison d'Autriche: On a fait la sourde oreille à toutes les ouvertures de Paix, aussi long-tems que les Troupes Françaises ont pu se maintenir en Allemagne.

Au lieu de faire paroître quelque chose de ce dont à présent on fait semblant , on a eu soin de l'inonder d'Armées Françoises , & de les y faire entrer l'une après l'autre. Mais Dieu a commencé de relever la Sérénissime Maison d'Autriche , dans le tems où la plûpart l'avoient cruë accablée sans ressource. Que sert-il donc de dire que la France , à qui le coup a manqué malgré tous ses efforts , recourt à présent au même Traité de Paix qu'elle a violé si peu de tems après l'avoir conclu ? Y a-t-il en cela quelque chose qui puisse faire la moindre impression sur quelqu'un qui ne voudra pas s'aveugler soi même , & qui n'aura pas quelque dessein caché ? Si un prétexte aussi foible pouvoit conduire la France à ses fins , au lieu de lui ôter pour l'avenir l'envie de former de semblables entreprises , ne seroit-ce pas l'y exciter ? Ces entreprises ne pourroient plus tourner à son préjudice , mais la ruine entière de la liberté publique pourroit bien une autrefois en devenir le fruit & le prix. Tout cela ne rend cependant pas irréconciliable Sa Maj. la Reine , & Elle ne le rapporte pas pour aigrir davantage les esprits , mais pour marquer l'excès de sa modération , de même que la nécessité indispensable qu'il y a de se prêter à une Paix durable. On se rendroit plus que jamais coupable , si on négligeoit la présente occasion de chercher de ces sortes de moyens de pacification par l'établissement desquels on n'aura plus à appréhender à l'avenir un désastre semblable à celui du tems passé. Si jamais on a pu dire aut nunc aut nunquam , s'est à présent. Sans doute l'expérience n'a que trop donné à connoître combien peu les Traités , les Garanties & les Sermens peuvent servir à la sérénissime Maison d'Autriche , à l'Empire , & à la Chrétienté , lorsqu'ils ne sont pas appuyés par

des

des sûretés réelles. S. M. la Reine ne demande dans sa situation heureuse d'à-présent pas plus que ce sur quoi Elle a insisté dans des circonstances critiques. . . . Il n'appartient qu'à ceux qui ne font point usage du bon sens, & qui n'en ont conservé aucun reste, de faire passer ces demandes & ces intentions comme un désir contraire aux Constitutions de l'Empire, à l'équilibre de l'Europe & à l'équité. Ce n'est pas là à quoi pense Sa Maj. la Reine, mais ses desseins tendent à l'affermissement de ses intérêts & de ceux du bien public. Elle pense seulement à rétablir la situation de l'Empire si maltraité & dérangé, de même que sa gloire & celle de l'Empire, avec sa liberté au-dedans & au-dehors : Elle désire seulement de pourvoir à la sûreté de tous ses Etats, sans différence de Religion, ni de leur plus grande ou moindre puissance, au bonheur de l'Europe & au salut de toute la Chrétienté. Voilà les grands objets qu'on a eu devant les yeux au tems de la résolution du 11. Janvier 1732. comme son contenu le donne sans doute à connoître bien clairement ; & ce qui est arrivé depuis, dénote & marque la nécessité d'apporter des soins suffisans pour parvenir à ces grands objets, & par conséquent l'on ne peut pas admettre une médiation, qu'il est impossible de concilier avec ladite résolution de l'Empire.

Cette déclaration de la Reine de Hongrie a été faite de sa part dans toutes les Cours de l'Empire, & ce fut le 23. Septemb. que l'Electeur de Mayence la porta à la Diétature de la Diette, & l'enrégistra au Protocolle de l'Empire avec une partie des réservations, protestations & autres écrits que la Reine de Hongrie a faits & publiés à l'occasion

de la suspension du suffrage de Bohême à la dernière élection, & d'une partie de ce qui s'est passé pendant l'interrègne. Mais cette affaire a porté l'Electeur de Bavière élu Empereur à adresser un Réscrit aussi à ses Ministres dans les Cours de l'Empire, tendant à prouver que l'enregistrement des pièces dont il est question, est contraire à la Capitulation Impériale, & à la nature même des choses, & qu'en conséquence elles doivent être retirées du Greffe & des Actes publics de l'Empire. Voici ce Réscrit.

LA Cour de Vienne ne reconnoit pas l'Empereur, & loin de reconnoître la Diète, elle la traite dans les annexes de prétendue Assemblée de l'Empire. On n'a donc pu en admettre aucun Ecrit à la Dictature. Outre que l'Electeur de Mayence y est attaqué de la manière la plus sensible par rapport à sa conduite dans l'affaire de l'Élection & de la résolution Electorale au sujet du suffrage Electoral de Bohême. Or il est inouï & sans exemple, qu'aucun Collège reçoive & enrégistre un Ecrit, dans lequel non-seulement on ne le reconnoit pas, mais on le traite même d'illégitime.

Les Barons de Plettenberg & de Palm ne se font pas léguimés à la Diète; ils n'en peuvent donc être regardés comme Ministres, d'autant que bien que la Diète ait été transférée à Francfort de l'aveu de tout l'Empire, ils sont restés à Ratisbonne. On objecteroit en vain, qu'un Etranger, qui n'est pas sujet de l'Empire & même un simple particulier, peut présenter un écrit à la Diète en forme de mémoire. Il faudroit du moins qu'ils reconnussent l'Empereur & l'Empire; & les Ministres Autrichiens font tout le contraire.

des Princes, &c. Decemb. 1743. 429

Il est dit en termes exprès à l'article 13. §. 7. de la Capitulation Impériale, que si les mémoires ne sont pas conçus dans des termes respectueux, & sans des expressions dures & indécentes, le Directoire de l'Empire doit préalablement les communiquer aux autres Electeurs & se concerter avec eux. Or il est manifeste qu'on ne trouve pas dans les écrits en question le respect convenable, mais au contraire des expressions dures & indécentes.

Il est réglé dans la même Capitulation Art. 6. §. 2. qu'en tout ce qui regarde la sûreté & la Constitution de l'Empire, l'Empereur & à plus forte raison l'Electeur de Mayence, s'en rapportera non à une déclaration particulière, mais au consentement du Collège Electoral. Or quoiqu'une Protestation contre l'Electon Impériale soit sans doute une affaire de cette nature, néanmoins on a entièrement négligé de prendre là-dessus l'avis du Collège Electoral, & si l'on en a parlé en particulier avec les membres de ce Collège, ce n'a été qu'après coup, & non amplius integrâ.

L'Empereur n'est jamais appelé qu'Electeur de Baviere; comment peut donc l'Electeur de Mayence, comme Archichancelier, admettre un Ecrit, où le Chef de l'Empire est attaqué directement, où on lui dispute son état, & où on ne le reconnoit pas? Il faut ajouter à cela, que les termes en sont si ambigus & si piquants, qu'on n'y entrevoit aucune disposition à reconnoître S. M. I. en cette qualité.

L'Electeur de Mayence desunt & la plupart des Electeurs & Princes, qui ont eu connoissance de ces Protestations indécentes, ont avancé, il y a plus d'un an, qu'elles ne pouvoient être portées à la Dictature. Comment a-t-on donc pu à présent le
faire

faire si inopinément sans aucune communication ultérieure avec le Collège Electoral.

Il n'y avoit aucun inconvénient à appréhender d'un plus long délai, & par conséquent on auroit bien pû différer la Dictature jusques à ce qu'on eut délibéré là-dessus dans l'Assemblée.

On ne sauroit dire non plu., que ces écrits contiennent une reconnoissance tacite de la dignité Impériale, non-seulement parce qu'on en refuse par tout le titre à Sa Maj. & qu'on ne la qualifie que d'Electeur de Baviere; mais aussi parce que dans les annexes, qui cependant doivent être placés dans les actes de l'Empire au moyen de la Dictature, l'Electior est déclarée nulle & illégitime, dans les termes les plus durs & les moins mesurés.

Dans le mémoire même on se borne à dire que la prétendue juste défense à laquelle on a été forcé, c'est-à-dire, la guerre présente, n'a point pour objet d'attaquer la qualité que l'on s'approprie de Chef suprême de l'Empire. Est ce là une expression qu'on puisse faire passer, on ne dit pas pour une reconnoissance suffisante, mais du moins tacite de S. M. I.

Quand même ce mémoire donneroit quelque lieu d'espérer, qu'à l'avenir la Cour de Vienne se conformeroit aux Constitutions fondamentales de l'Empire, n'étoit-il pas juste d'attendre auparavant l'accomplissement de cette espérance? Il est vrai que dans la Capitulation Impériale Art. 13. §. 6. il est dit, que lors qu'en conséquence de la proposition Impériale, l'Electeur de Mayence aura quelque chose à mettre en délibération pour le bien public de l'Empire, il n'y doit être mis aucun empêchement, quand même ce seroient des griefs des Etats contre des Conseillers de l'Empereur,

reur, de sa Maison ou du Conseil Aulique de l'Empire. Mais peut-on se vanter de travailler au bien de l'Empire, quand on proteste contre une élection unanime, & qu'on veut la faire passer pour illégitime? Peut-il être permis d'admettre & d'insérer aux actes de l'Empire une protestation qui n'attaque pas quelques Officiers de l'Empire seulement, mais qui s'éleve même contre la conduite de tout le Collège Electoral, contre la reconnoissance de tout l'Empire, & contre l'Electeur de Mayence même, & cela sans en avoir communiqué préalablement avec qui que ce soit? Il est dit dans le Rescrit, que le Baron d'Otten a montré au Baron de Francken après coup, qu'attendu la supériorité actuelle de la Cour de Vienne, il avoit été nécessaire de porter ce mémoire à la Dictature, d'autant que sur les représentations qu'on avoit faites, il avoit été adouci de façon, qu'il étoit manifeste que cette Cour ne vouloit rien entreprendre contre l'élection de l'Empereur. Cependant il n'est rien dit de pareil dans le mémoire, comme on l'a déjà remarqué; on y déclare seulement qu'on ne fait pas la guerre à l'Empereur comme tel. On prétend de plus que la Cour de Vienne auroit fait beaucoup de bruit, qu'elle s'en seroit prise au Collège Electoral, & qu'elle auroit mis les affaires de l'Empereur, de même que celles du Directoire & du Collège Electoral, dans une très-fâcheuse crise; mais par la même raison cette affaire regardoit tout le Collège Electoral, où elle devoit être préalablement mise en délibération, afin qu'il pût ensuite former sa conclusion. S. A. E. de Mayence a été mal informée, quand elle a cru que l'affaire seroit par là portée à sa fin, tandis qu'elle ne fait que commencer, S^a. Maj. Imp. ni le Collège Electoral ne pouvant
garder

garder le silence sur un événement de cette nature ; leur devoir les oblige à faire voir ce qu'il y a d'illégitime & de contraire aux Loix dans cette Protestation. On n'allégué simplement que les Cours de Treves & de Brunswich ; mais ces deux Cours ne font pas la pluralité des voix du Collège, & d'ailleurs le Ministre de Treves n'y a pas seulement été présent ; celui de Brunswich a simplement déclaré, que depuis seize mois, il n'avoit d'autre ordre, que de ne point s'opposer aux Protestations. La Baviere est déclarée comme partie dans cette affaire, où il ne s'agit point de ses prétentions sur la Succession Autrichienne, mais de l'Élection Impériale, dans laquelle la Baviere a le même droit de voter que la Maison d'Autriche a eu ci-devant à cause de son suffrage de Bohême. Lorsque le Baron d'Otten a parlé au Ministre de Baviere, il n'a pas dit le moindre mot de la Dictature qu'il alloit faire, ce qui dénote évidemment, que l'on a affecté d'en faire mystère, & que la communication avec la Baviere & les autres Electeurs n'a été qu'un jeu, pour pouvoir dire qu'on le leur avoit communiqué. On savoit que si tout le Collège Electoral ne s'y étoit pas opposé unanimement, au moins le plus grand nombre des Electeurs se seroit élevé contre un pareil acte. On prétend que l'Empire n'est pas en paix avec la France. Cette prétention est directement contraire à l'intention de tout l'Empire, & par conséquent il auroit été nécessaire de délibérer sur un objet si important, avant de pouvoir mettre cet écrit entre les actes de l'Empire. Le terme de timide respect, dont on se sert en parlant des principaux Etats, est une accusation indécente. Il résulte évidemment de tout ceci que les Autrichiens ont seulement voulu se frayer un chemin nouveau, & tirer avan-

zage de la présente activité de la Diète, sans reconnoître Sa Maj. Imp., ce qui est incompatible. De plus, un écrit de quelque état que ce soit, ne peut être mis entre les actes de l'Empire, quand il ne tend qu'à ne pas reconnoître le Chef, & à faire passer pour nul & invalide ce qui a été fait par les Electeurs & ratifié par l'Empire. On auroit beau dire, que la déclaration de Mr. de la Nouë a été portée à la Dictature : La différence saute aux yeux ; le mémoire Autrichien ne porte pas sur cette déclaration, il n'en est que le prétexte. C'est une conséquence que l'on tire d'une manière forcée, pour infirmer les conclusions de l'Empire, & avoir quelque prise sur l'Empereur.

De pareilles pièces intéressantes pour l'Histoire du tems, on ne peut que les présenter, comme nous le faisons, & le ferons de celles qui les suivront, d'autant plus que la Cour de Vienne compte non-seulement de maintenir ses Mémoires au Protocolle de l'Empire, mais aussi de faire recevoir ses Ministres à la Diète.

Depuis que le Rescrit Impérial a été répandu, il a paru un Ecrit contre, & dont nous ne dirons autre chose, si-non qu'il tend à prouver que l'Electeur de Mayence, en portant à la Dictature le Mémoire de la Reine de Hongrie, avec les pièces qui l'accompagnoient, n'a fait que remplir les devoirs indispensables de sa Charge de Dictateur du Collège Electoral, & qu'en les remplissant, il ne l'a fait que conformément aux Loix & aux Constitutions de l'Empire. Des remarques fort étenduës sur le Rescrit Impérial, qu'on vient de rapporter, ont aussi paru, mais elles ne seront inserées que dans nôtre Journal du mois prochain.

-
Passant

II.
Matières
sur la Paci-
fication des
troubles
dans l'Em-
pire.

Passant de ces Ecrits aux matieres qui les font naître, & à celles que le tems nous présente, nous les rapporterons, mais en commençant par les plus pacifiques. Le Roi de Prusse paroît toujours s'occuper de celles-ci. En sa qualité d'Electeur de Brandebourg il a écrit au Roi de la Grande-Bretagne, avant que l'Armée des Alliés aux ordres de ce Monarque ne se séparât, pour lui témoigner qu'il étoit non-seulement dans l'espérance, mais même dans la persuasion qu'on ne mettroit point de troupes étrangères en quartiers d'hiver dans les Etats neutres de l'Empire. A quoi Sa Maj. Britannique a répondu qu'elle étoit très-éloignée de faire aucun arrangement qui pût donner sujet de plainte aux Princes qui ont embrassé le parti de la neutralité; que loin delà, elle n'avoit rien plus à cœur que de pouvoir contribuer au rétablissement de la tranquillité dans l'Empire. Après que Sa M. Prussienne eut reçu cette réponse, elle envoya ordre à son Ministre à la Diette d'y demander à ceux des autres Princes & Etats de l'Empire, le concours de leurs Maîtres à des arrangemens projetés pour faire cesser la guerre en Allemagne, indépendamment du succès des négociations pour le rétablissement de la paix: Et cette demande faite, d'abord les Cours de *Dresde*, de *Brunswick*, d'*Anspach* & de *Brandebourg-Bareith* se déclarerent favorablement, & d'une maniere conforme aux intentions de celle de *Berlin*. Lors de ces déclarations, Mr. de Chavigny se trouvoit à *Francfort*, où il est encore.

Ce Ministre y est arrivé, & pour exécuter une commission importante du Roi de France son Maître, puisque d'abord après son arrivée il a ouvert des conférences avec les Ministres Impériaux

périaux, qu'il continuë sur l'état des affaires de l'Empire, relativement aux intérêts du Corps Germanique, dont il a une connoissance parfaite, & acquise par le séjour qu'il a fait autrefois dans les Cours d'Allemagne. Avec ces conférences Mr. de Chavigny a eu & a encore de très-fréquentes audiences de l'Empereur. Le tout a véritablement pour objet une affaire de conséquence: Car c'est l'exécution d'un nouveau plan de pacification dans l'Empire, dans lequel les intérêts de chaque Partie paroissent ménagés de manière à procurer une satisfaction & une sûreté à chacune pour ses droits. Ce plan a été communiqué au Prince Guillaume de Hesse-Cassel, qui s'est chargé d'en faire part au Roi de la Grande-Bretagne, & de s'employer auprès de Sa Maj. Britannique pour faire approuver les ouvertures qu'on y propose. Comme il y a quelque apparence que l'effet en suivra, on travaillera alors sur le plan mentionné, à consommer le grand ouvrage de la Pacification, qui occupe le Cabinet de bien des Cours.

En attendant cet heureux événement, qui III.
frayeroit le chemin à une paix générale, qu'on Les Armées:
veut croire prochaine, non-obstant le grand en quartier:
nœud de difficulté qui se présente à trancher d'hiver &
pour y arriver, on n'a rien d'intéressant ce mois de canten-
ci à détailler des Armées qui ont été & sont encore nement.
en partie sur le territoire de l'Empire, parce que la saison a mis fin aux opérations guerrières de tous côtés. La partie de l'Armée des Alliés, composée d'Anglois, ayant continué sa marche, après avoir repassé le Rhin à Neuwied, s'est toute renduë dans le cours du mois de Novembre partagée, en huit divisions, dans les Places des Pays-Bas Autrichiens qui
lui

lui ont été assignées pour quartiers d'hiver ; savoir ; *Bruxelles, Alost, Bruges, Gand & Osende*. Mais les troupes Autrichiennes ayant pris des cantonnemens à *Wisbaden* & ailleurs, ont reçu l'ordre d'en partir pour se rendre en partie dans la Province de Luxembourg. Le Duc d'Ahrenberg qui les commande, a eu pendant plusieurs semaines son quartier à *Elfeldt* près de *Mayence*. Les Hessois & les Hannoveriens vont dans leurs Pays ; & les Hollandois retournent sur la *Meuse* en onze divisions, qui se suivent d'un jour à l'autre, & n'ont dû achever de passer cette rivière que le 30. Novembre.

IV.
Etat des
troupes Ba-
varoises.

Pour ce qui est des troupes Bavaraises, voici la répartition qui a été faite pour leurs quartiers d'hiver, & que nous ne donnons que pour faire voir en combien de Régimens ces troupes consistent. Le Quartier général a dû être établi à *Francfort* ; & la Cavalerie distribuée dans les Districts suivans. Les Régimens de *Gabrieli* & de *Zollern*, dans le Cercle de *Franconie* ; celui d'*Ottingen*, dans le Pays des Princes de ce nom ; la Cavalerie *Walone* dans l'Evêché de *Liège* ; le Régiment de *Taxis*, dans les Terres de l'Abbé Prince de *Fulde* ; le Régiment de *Thöring*, dans le Duché de *Bergue* ; le Régiment de *Frohnberg*, dans le Duché de *Cleves* ; le Régiment de *Hollenstein*, dans l'Electorat de *Cologne* ; les Hussars, aux environs d'*Ulm* dans le Cercle de *Souabe* ; l'Artillerie dans le même Cercle, & les magasins dans celui de *Franconie*. Les quartiers pour l'Infanterie ont été réglés de la manière suivante. Le Régiment des Gardes du Corps, à *Lodenbourg* & *Battenbourg* en *Souabe* ; le Régiment du Prince Royal, à *Wembdingen* en *Franconie* ; outre trois Compagnies d'Infanterie &

trois

trois de Cavalerie; le Régiment du Prince Clement à *Philipsbourg*, celui de Seckendorff, dans le Pays d'*Anspach*; celui de Minuzzi, au Fort de *Kehl*; celui de Morawitzki, dans le Baillage de *Grimbergue*; le Régiment de Preising, à *Donawerth*; le Régiment de Hildbourghausen, dans les Terres du Prince de ce nom, & le Régiment de Truchses, dans le Cercle du Haut-Rhin.

L'Empereur, (qualité que tous les Journaux & le nôtre à leur imitation, continuent à donner à l'Electeur de Baviere) en demandant aux Princes Directeurs des Cercles voisins le passage pour quelques-uns des Régimens qu'on vient de nommer, dit dans un Rescrit qu'il leur a adressé à ce sujet, « qu'étant empêché, malgré ses bonnes intentions, de donner à son Armée, qui a été jusqu'ici à *Wemblingen*, des quartiers d'hiver dans les Pays héréditaires, qu'on lui a enlevés & qu'on retient encore, & que quelques-uns des principaux Etats de l'Empire, par l'effet de leur amour & de leur dévouement pour son Chef, & eu égard à la nécessité indispensable, ayant résolu de recevoir en quartiers d'hiver une partie de l'Armée de Sa Majesté, elle leur demande le passage, & ce qui est réglé par les Loix & Constitutions de l'Empire dans de pareilles occasions. »

Le jour de St. Charles, dont l'Empereur porte le nom, il fit une promotion dans laquelle le Prince de Grimbergue, son Ambassadeur à la Cour de France, & depuis quelque tems Prince d'Empire, fut créé Felt-Maréchal; le Prince de Saxe-Hildbourghausen, Général d'Artillerie; le Comte de Kayserstein, Commissaire Général des Guerres; le Marquis de Tavano, Major-Général, de même que le Comte de Hollen-

V.

*Teneur d'un
Rescrit Impé-
rial.*

VI.

*Promotion
faite à
Francfort.*

stein; Sa Maj. créa en même-tems plusieurs Colonels & autres Officiers d'un rang au dessous. Peu de jours après cette promotion, elle accorda à la Maison de Cassel, pour qui elle a une grande affection, tous les honneurs, & les prérogatives dont jouissent les Maisons Electorales, à l'exception du titre.

VII.
Armée du
Prince
Charles.

Il nous reste ce qui suit à rapporter des Armées qui ont tenu la campagne. Les opérations étant déjà annoncées comme finies partout dans nos derniers Mémoires, le Sérénissime Prince Charles de Lorraine a retiré le 16. & le 17. Octobre ses troupes de l'Isle de *Rheinmarckt*, après avoir fait démolir les ouvrages qu'on y avoit construits. Le pont, par le moyen duquel on communiquoit avec cette Isle, fut replié le même jour, & ramené au *Vieux-Brissach*, dont on a achevé de démolir les anciens ouvrages, & d'enfermer l'*Eggersberg* dans de nouveaux, qui, quoique de peu d'étendue, en font une Forteresse considérable. Le 18. & le 19. on disposa toutes choses pour le décampement de l'Armée, qui a commencé à se séparer le 20. & dont une bonne partie va reprendre ses quartiers d'hiver dans le *Haut-Palatinat* & en *Baviero*, où la Commission établie par la Reine de Hongrie pour l'administration de cet Electorat, a fait tout préparer à cet effet. Le reste de cette Armée demeure dans le *Brisgau* & en *Souabe*; & l'on ne croit pas présentement qu'il en passera en Italie autant qu'on l'avoit dit, à cause du mauvais succès de l'entreprise des Espagnols sur le Piémont, qui semble mettre le Prince de Lobkowitz non-seulement en sûreté, mais en état de faire tête aux Espagnols, avec les troupes qu'il actuellement sous ses ordres.

Le Prince Charles qui a fait la revuë de l'Armée avant qu'elle ne se séparât, en partit ensuite pour se rendre en droiture à *Vienne*. Le Felt-Maréchal de Kevenhuller y va aussi de *Munich*, où il a cru devoir passer en quittant cette Armée. On transporte actuellement à *Vienne* l'Artillerie & les munitions de guerre qui ont été trouvées dans la Forteresse d'*Ingolstatt*. Il en passa au commencement de Novembre dix batteaux chargés devant *Ratisbonne*; & ces batteaux ont été suivis d'un grand nombre d'autres; ce qui fait croire que la Cour de *Vienne* ne veut laisser dans *Ingolstatt*, que ce qu'il faut indispensablement pour la défense de cette Place.

Quant à l'Armée Française en *Alsace*, elle a suivi l'exemple de celle du Prince Charles, elle s'est aussi séparée; une partie de l'Infanterie s'est d'abord baraquée sur les bords du *Rhin*; le reste a pris des quartiers de cantonnement; les Dragons en ont fait de même; la Cavalerie a été mise en quartiers d'hiver; les troupes de la Maison du Roi se sont mises en marche; & les Gardes Françaises vont, entre autres, se caserner à *Paris*, où le Maréchal de Noailles, qui a quitté l'Armée, s'est rendu depuis peu. Avant son départ il a eu soin d'achever toutes ses dispositions pour mettre l'*Alsace* à l'abri d'insulte, & l'on doit aussi réparer les lignes de *Lauterbourg* & de *Weyssembourg*. Le Maréchal de Coigni doit aussi se rendre incessamment à *Paris*.

Hannover. Le Roi de la Grande Bretagne est arrivé le 18. Octobre de l'Armée en cette Ville, & le Duc de Cumberland le 25. Milord Carteret, Mr. de Steinberg Ministre d'Etat, & les Secrétaires du Cabinet en étant aussi de retour,

il y a eu depuis divers Conseils , qui ont eu pour objet les affaires de la conjoncture présente ; le Baron de Jaxtheim , Ministre de la Reine de Hongrie , y a été admis , aussi - bien que le Prince de Czerbatow , Ministre de Russie , l'un & l'autre étant fort assidus à la Court. Les affaires de l'Electorat ont aussi reçu un arrangement dans l'un de ces Conseils , le Roi ayant témoigné qu'il aimeroit qu'il n'y eut plus rien à régler en cela lors de l'arrivée de la Princesse Louïse sa fille , qui se rend à *Altena* , près de *Hambourg* , où se fera la consommation de son mariage avec le Prince Royal de Dannemarc , qui , pour éviter les inconvéniens du cérémonial , n'a pas jugé à propos de venir épouser la Princesse à *Hannover* , mais de la faire épouser par procuration , ce qui s'est fait le 10. Novemb. avec une pompe extraordinaire. C'est le Duc de Cumberland qui s'est acquitté de cette commission.

VIII.

*Election
d'un Evê-
que à Con-
stance & à
Spire.*

Le Siège Episcopal de *Constance* vacant par la mort du Cardinal de Schonborn , est rempli par Mr. le Baron de Sickingen , Grand Chanoine de Mayence , qui a été élu par une unanimité parfaite de tous les suffrages. L'Electio[n] à l'Evêché de *Spire* , vacant par la même mort , n'a pas été d'abord si unanime , elle a au contraire souffert beaucoup de difficultés , les voix ayant été long - tems partagées. L'Electeur de Treves en a trouvé un tems la plupart réunies en sa faveur ; avec ce Prince s'est trouvé sur les rangs le Baron Knebel de Catzenellenbogen , l'un des Chanoines de *Spire*. Cependant après plusieurs scrutins , les Suffrages se sont tournés vers Mr. Guillaume - Antoine Hutten de Stoltzenberg , aussi l'un des Chanoines qui fut élu Evêque & Princele 14. Novembre.

Vienne.

Vienne. Selon un ordre de la Reine touchant des levées de recrüs à faire pendant cet hiver dans tous les Etats héréditaires, la Basse-Autriche a été taxée à fournir 2667. hommes & 800. chevaux de remonte. Il a aussi été résolu de lever 6000. hommes de recrüs en Baviere. Les Etats de cet Electorat seront libres d'en faire faire eux-mêmes la levée; mais s'ils ne peuvent assembler ce nombre par la voye des engagements volontaires, il y sera procédé par la voye du fort. Ces 6000. hommes sont destinés pour l'Italie, où ils seront envoyés au Printems prochain, au cas que pendant l'hiver on ne trouve pas le moyen de rétablir la paix par une bonne négociation.

Le Sérénissime Prince Charles de Lorraine est revenu le 3. Novembre à *Vienne* de l'Armée qu'il a commandée sur les frontieres d'*Alsace*. Le Grand Duc de *Toscane* étoit allé à sa rencontre jusqu'à *Sigharskirch*, & la Reine accompagnée de plusieurs Seigneurs & Dames, alla l'attendre à *Marie-Brunn*. Sa Maj. & L. A. étant arrivées à cheval au Château Royal, rendirent leurs devoirs à l'Impératrice mere, & partirent ensuite pour *Schœnbrunn*, où elles dînèrent en public. Le mariage du Sérénissime Prince Charles avec la Sérénissime Archiduchesse Marie-Anne, est conclu, & sera incessamment déclaré.

Nous avons rapporté le mois dernier ce qui étoit publié sur le compte du Marquis de *Botta* d'*Adorno*, ci-devant Ministre Plénipotentiaire de cette Cour à celle de *Russie*, & ensuite auprès du Roi de *Prusse*. En voici la suite. Ce Seigneur qui arriva le 23. Octobre de *Berlin* à *Vienne*, se rendit immédiatement après chez les Comtes de *Stahrenberg* & d'*Uhlefeld*, qui lui signifient

IX.
Levées de
Recrüs.

X.
Arrivée
du Prince
Charles à
Vienne.

XI.
Affaire du
Marquis de
Botta.

les ordres de la Reine, pour qu'il eût à rendre compte de la conduite qu'il a tenuë à *Petersbourg*, & de ce qui y est parvenu à sa connoissance, relativement au contenu du Manifeste de l'Impératrice de Russie du 10. Septembre; ce qu'il a fait depuis. Il est convenu d'abord de s'être employé pour obtenir la liberté du Prince & de la Princesse de Brunswich détenus à *Riga*; mais il a protesté de n'avoir jamais porté ses sollicitations au-delà des bornes qui lui étoient prescrites par les instructions de la Reine. Il a avoué aussi de s'être trouvé par hazard dans des conversations où il y avoit des personnes qui prétendoient avoir des sujets de mécontentement; mais il s'est fort défendu d'être jamais entré dans aucun détail sur pareille matière, jusques-là même qu'il a évité avec le plus grand soin, comme il l'a déclaré, de se retrouver avec les mêmes personnes, à moins qu'il ne les eut rencontrées à la Cour, où il étoit bien assuré qu'elles n'entameroient point des discours de cette nature. Le Baron de Bartenstein, Secrétaire d'Etat, étoit présent à cette conférence, & mit par écrit les déclarations du Marquis, lesquelles ont été communiquées à Mr. Lanczinski, Ministre de Russie, afin qu'il en informât sa Cour. Enfin le Marquis de Botta a rendu si bon compte de sa conduite à *Petersbourg*, qu'on ne doute plus de l'insubsistance des dépositions qui ont été faites à sa charge. Au surplus, le Roi de Prusse, au témoignage duquel ce Marquis en a appelé, a fait déclarer par le Comte de Dohna, son Ministre auprès de cette Cour, qu'il n'a jamais rien remarqué que de loüable en sa conduite, & qu'il le verra reparoitre avec satisfaction à la Cour, lorsqu'il se fera justifié de l'imputation qu'on

qu'on lui allégué. Nous avons dit encore le mois passé, que le Marquis de Botta avoit travaillé, étant encore à *Berlin*, à une apologie qu'il publieroit incessamment; mais cette apologie ne paroitra qu'après que toute son affaire sera terminée, parce qu'il ne seroit pas dans l'ordre que ce Ministre se justifiât devant le public, avant de l'avoir fait pleinement devant sa Souveraine.

En attendant, le Comte de Rosenbourg a été nommé pour succéder avec caractère d'Envoyé de la Reine à la Cour de *Berlin*, au Marquis de Botta, qui, dit-on, ira servir en *Italie* en qualité de Lieutenant - Général.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, LORRAINE, ESPAGNE, & PORTUGAL, depuis le mois dernier.

France. Après ce qui a été rapporté de l'Armée du Roi en *Alsace*, il seroit inutile d'en dire davantage dans cet article, si ce n'est que les congés de semestre pour les Officiers de cette Armée, leur ayant enfin été accordés, il en arrive tous les jours un grand nombre à *Paris*, où le Maréchal de Noailles est aussi de retour, & tous les Princes qui ont fait la campagne. Le Marquis d'Hérouville, Lieutenant-Général, & ci-devant Commandant d'*Egra*, Place qu'il a si vaillamment défendue, est pareillement arrivé à *Paris*, & s'étant présenté à la Cour à *Fontainebleau*, le Roi lui a fait un très-gracieux accueil. Après lui sont revenus presque tous les Officiers François qui étoient dans *Egra*, & qui ont obtenu des passeports pour retourner en France sur leur parole. Le Marquis de Senneçterre, Ambassadeur à la

Cour de *Turin*, d'où nous l'avons dit parti, est également de retour à *Paris*; & le Commandeur de Solare, Ministre du Roi de Sardaigne, partit au contraire le 16. Octobre pour le Piémont, après avoir eu, en la maniere accoutumée, ses audiences de congé du Roi, de la Reine, du Dauphin, & de Mesdames de France.

Pendant qu'on est à annoncer l'arrivée & le retour de ces Ministres, on fera remarquer, que Mr. de Chavigny revenu depuis quelques tems de son Ambassade en Portugal, a été envoyé à *Francfort* pour exécuter la commission dont nous avons parlé; que le Comte de Montijo, Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne auprès de l'Empereur, en est au contraire arrivé, accompagné du Marquis de Valderravano son fils; mais, à ce qu'on assure, pour ne s'arrêter pas long tems à la Cour, devant retourner bientôt à *Madrid*. Ce Seigneur eut le 30. une audience du Roi, & fut pendant une heure & demie en conférence avec S. M. sur des affaires de la dernière importance. Le Marquis de la Chetardie est d'un autre côté retourné à son Ambassade auprès de l'Impératrice de Russie, prenant sa route par *Copenhagen* & *Stockholm*, afin d'exécuter des commissions auprès de ces deux Cours, relativement à un Traité d'Alliance projeté entre la France, la Russie & la Suede, & auquel le Roi de Dannemarck sera invité de prendre part. Le Prince de Cantimir, Ministre Plénipotentiaire de Russie, a sur ce futur Traité, & les affaires présentes du Nord, de très-fréquentes conférences avec Mr. Amelot & les Ministres du Roi; des Couriers sont dépêchés le plus souvent à *Petersbourg* après ces conférences, & à leur retour l'Ambassadeur
Rusien

Ruffien se rend ordinairement à l'audience de S. M. On a dépêché depuis peu, & à l'issuë de ces audiences, un Exprès à Mr. de la Chetardie, lequel étoit chargé de quelques nouvelles instructions pour ce Ministre, & lui portoit en même-tems les Ordres du Roi, dont S. M. l'a créé Chevalier. Mr. de la Chetardie a été aussi fait Maréchal de Camp.

Comme on est en un tems de négociations, il n'ya pas à s'étonner si dans cette Cour aussi bien que dans les autres des principales Puissances de l'Europe on remarque de grands mouvemens parmi les Ministres, & les Couriers arriver si fréquemment de toutes parts. On en est à un dénoüement d'affaires. On travaille à une pacification; mais en même-tems on travaille à faire voir à tout le monde, si cette pacification n'arrive point, deux Armées en campagne, au Printems prochain, plus formidables de beaucoup que celles qui y ont paru depuis la présente guerre, pour faire tête par tout dans les occasions aux forces de ses ennemis. La Cour destine en même-tems soixante mille hommes pour les garnisons des Places frontieres. Enfin l'on n'a fait de fort long-tems d'aussi grands préparatifs, que ceux auxquels la Couronne fait travailler actuellement. Il a été, entr'autres choses, résolu de faire une augmentation de dix hommes par Compagnie dans le Régiment des Gardes Françoises, & le Roi a donné ses ordres pour la levée d'un nouveau Régiment de Hussars, dont le commandement est destiné au Général de Lôwendahl, qui passe du service de Russie à celui de France. Le Régiment d'Alsace sera aussi augmenté d'un Bataillon, aussi-bien que plusieurs autres. Le Roi étant d'ailleurs satisfait des services des Régi-

I.
Préparatifs pour la Campagne prochaine.

mens Suiffes & Grifons, qui font à fa folde; a ordonné une augmentation de 36. Compagnies de 175. hommes chacune, lesquelles feront parragées dans chacun des Régimens Suiffes de Bettens, Seedorff, Monnin, Vigier, Villmer, la Cour au Chantre, Diesbach, Courten, & Travers, afin d'y former un troifiéme Bataillon de quatre Compagnies. Et au moyen de toutes ces augmentations & du complet qui est ordonné à tous les Corps, on compte d'avoir fur pied, au mois de Mars prochain, trois cens quatre-vingts-dix mille hommes, non compris les Compagnies franches & les Invalides; nombre par conféquent dont on pourra faire un nouveau détachement vers le corps d'Armée qui est dans le *Dauphiné*, afin de donner à l'Infant d'Espagne Don Philippe, Gendre du Roi, un secours proportionné à l'entreprise qu'il doit exécuter fur le *Piémont* au Printems prochain, puisque la tentative que ce Prince a faite au mois d'Octobre, lui a fi peu réüffie.

I I.
Affaires
Marine.

Le 10. Octobre le Roi a fait une grande promotion d'Officiers de Marine. L'intention de S. M. est d'avoir auffi toujourns fa marine dans le meilleur état, afin de pouvoir agir par mer fi les circonftances le requièrent, comme par terre. En conféquence on travaille fortement à *Toulon*, où fe tiennent fans cefle l'Escadre du Roi & celle d'Espagne, à équiper tous les Vailfeaux de guerre qui font dans ce Port; on en fait autant dans les autres Ports de la Monarchie, & l'on compte ainti de favoriser par mer le deflein projeté depuis fi long-tems fur l'Italie, pour y donner un établiffement à l'Infant dont nous venons de faire mention. Si les courfes d'Armateurs François peuvent quelque chose
dans

dans cet objet, elles ne manqueront pas non plus; car en cas de guerre avec les Anglois, on en lâchera de *Dunkerque* & de *St. Malo*, où il y en a de tout équipés; on en compte dix-huit dans la première de ces Villes, & un nombre plus considérable dans l'autre. Nous ditons en passant de *Dunkerque*, que les Habitans s'y croient à l'abri de toute insulte par les nouveaux ouvrages dont on continuë de fortifier cette Place du côté de la mer & de la terre: Et que les Négocians de *St. Malo* ont obtenu permission de la Cour d'Espagne d'équiper deux Vaisseau de régître, du port de 300. tonneaux chacun, pour aller commercer dans les Ports de la mer du *Sud*, moyennant une rétribution qu'ils seront tenus de payer à la même Couronne.

Cette permission a été obtenuë depuis que le Roi s'est déterminé à faire joindre ses troupes à celles de l'Infant Don Philippe; car elle avoit été sollicitée assez inutilement à *Madrid* avant cet événement. Il y a donc une Compagnie présentement à *St. Malo* formée, en vertu d'un Octroi du Roi, pour négocier dans le *Sud*, & dont on a lieu de se promettre de grands avantages, puisque le Roi d'Espagne lui accorde de faire passer en Amérique, dans le terme de deux ans, pour huit millions de marchandises. Cette Compagnie, conséquemment à son Octroi, a déjà donné de grosses commissions à *Lyon*, à *Paris*, à *Tours*, à *Troyes en Champagne*, à *Laval*, à *St. Quentin*, & en plusieurs autres Villes de Manufactures, en presque toutes sortes de marchandises, excepté les Draperies.

Pour favoriser également le Commerce, le
Roi

IV.
Ordonnances sur le Commerce.

Roi a renouvelé , par une Ordonnance du 7. d'Octobre , les défenses faites à tous gens de guerre , de se mêler du commerce du faux fel , de faux tabac , & d'autres marchandises de contrebande. Par une autre Ordonnance du 15. du même mois , Sa Maj. exempte des droits de sortie & autres droits des cinq grosses Fermes , les étoffes & tapisseries des Manufactures du Royaume , de même que les ouvrages de Bonneterie , & les toiles du crû de France , qui seront envoyés directement à l'étranger , à commencer du premier Novembre suivant ; de sorte que cette Ordonnance sort à présent son plein effet.

V.
*Conférences
sur un projet de quel-
ques mem-
bres de
l'Empire.*

Revenons aux affaires du tems. Un Courier de *Francfort* étant arrivé au mois d'Octobre au Prince de Grimbergue , Ambassadeur de l'Empereur auprès du Roi , ce Ministre s'est d'abord rendu à la Cour , où il a eu une conférence avec Mr. Amelot , touchant un projet concerté entre plusieurs des principaux membres du Corps Germanique , d'assembler une Armée pour la sûreté de l'Empire. L'Envoyé du Roi de Prusse , qui est le Baron de Chambrier , a aussi été en conférence à la même occasion , avec les Ministres : Et Sa Majesté a déclaré qu'elle approuvoit d'autant plus l'exécution de ce projet , que c'étoit le moyen le plus naturel de pourvoir au maintien de la dignité du Chef de l'Empire , par le concours des Membres du Corps Germanique.

VI.
*Les Ministres
des Cours de
Vienne & de
Londres tou-
jours vus de
bon œil.*

Nous ajouterons à ceci , que quelque critiques que soient les affaires avec les Cours de Vienne & de Londres , il ne se fait pas la moindre disposition pour le départ soit du Marquis de Stainville , Ministre du Grand Duc
de

de Toscane, soit pour celui de Mrs. Gundel & Thompson chargés des affaires de la Reine de Hongrie & du Roi d'Angleterre : Et qu'il ne s'en fait pas non plus à *Vienne* pour le départ de Mr. Vincent qui y ménage celles de la Couronne ; qu'au contraire Mr. Vincent, ainsi qu'il le mande lui-même en Cour, y est toujours traité sur le même pied qu'auparavant, & que les Ministres de S. M. Hongroise n'ont point cessé de lui témoigner toutes les marques possibles de considération. Il en donne même diverses preuves dans ses Lettres, & l'une sur-tout, en ce qu'il a toujours été gracieusement écouté lorsqu'il a eu des demandes ou sollicitations à faire en faveur des prisonniers François qui sont en Hongrie.

La même chose se pratique à *Paris* à l'égard de Mrs. de Thompson, de Gundel, & de Stainville ; il paroîtroit même qu'on a pour eux plus d'égards que jamais, si l'on vouloit prendre garde à certains traits dont on s'appërçoit de tems à autre. Nous mettrons au nombre de ces traits, que le Comte de Grune, Chambellan de la Reine de Hongrie, & Lieutenant-Général des Armées de cette Souveraine, étant venu à *Paris* pour se faire guérir d'une blessure qu'il a reçüe à la Baraille de *Dettingen*, le Roi a fait offrir, par le Marquis de Stainville, ses Chirurgiens à ce Général, pour le traiter.

Le Roi a donné le Gouvernement de *Montpellier*, vacant par la mort du Marquis de Castres, au Comte de Castres son frere ; & S. M. a non-seulement conservé à Mr. de Maupeou, premier Président au Parlement de *Paris*, la pension de 6000. livres qu'il avoit étant Président

fidient à Mortier, mais lui en a accordé encore une autre de 20000. livres.

VI.
Ajoute à
l'Article du
Piémont.

Des nouvelles du *Dauphiné*, nous annoncent l'arrivée de l'Infant Don Philippe à *Grenoble*, où il a été reçu avec toutes les marques d'honneur & de respect dû à son sang; que de là il s'est seulement rendu le 4. Novembre à *Chamberry*, que les Barbets du Roi de Sardaigne, qui ont poursuivi l'arrière-garde Espagnole dans la retraite du *Piémont*, sont entrés dans le *Dauphiné*, & y ont mis le feu à un Village: Que ces Barbets ont trouvé sur la route plus de 600. Soldats François ou Espagnols morts ou mourans de froid & de misère: Que le butin fait par les Piémontois sur l'Armée de l'Infant, est estimé cent mille pistoles: Que le Général de la *Mina* demande une pareille somme à la *Savoie*, payable dans le terme de trois mois, quoique ce Général sache fort bien que la *Savoie* n'est gueres en état d'y satisfaire. Par ces mêmes nouvelles on apprend aussi que les douze pièces de Canon que les Troupes du Roi de Sardaigne ont enlevées aux Espagnols, & dont nous avons fait mention à l'article de *Piémont*, ont été conduites à *Turin*, mais toutes enclouées, cependant avec des cloux ordinaires, ce qui n'empêchoit pas qu'elles ne fussent encore en état de servir: circonstance dont les relations de l'affaire de *Piémont* n'ont point parlé.

Comme on pourroit craindre des courtes de la part des Piémontois, dans le *Dauphiné* & dans le *Lyonois*, on a publié dans ces deux Provinces une Ordonnance qui enjoint à tous les habitans de prendre les armes, & aussi dans la vûe de les mettre à l'abri de toute insulte.

Cette

Cette Ordonnance a été publiée ensuite d'un ordre de la Cour, qui en a envoyé aussi un autre à *Besançon*, pour faire entrer dans cette Ville de la *Franche-Comté* des vivres pour deux ans. L'appréhension des courses que les Hussars Autrichiens, Croates & Pandoures, qui ont pris leurs quartiers d'hiver dans la Forêt noire, pourroient faire en cette dernière Province pendant l'hiver, fait aussi que la Noblesse des environs de *Besançon*, y envoie ses meilleurs effets, & compte de s'y réfugier elle-même.

L O R R A I N E.

IL vient des troupes de l'Armée Française du *Rhin* passer l'hiver dans ce Duché. Les Compagnies franches qui ont servi en Bavière, doivent aussi s'y recruter. C'est au surplus un passage continu de troupes que ce Pays & les trois Evêchés; & une partie du Corps commandé par le Duc d'Harcourt, & qui étoit du côté de *Sedan*, l'a traversé, allant prendre des quartiers d'hiver, qui lui sont assignés par un Règlement de la Cour de Versailles; Règlement que ce Duc avoit reçu le premier Novembre étant revenu à *Sedan* d'un tour qu'il étoit allé faire à *Metz*, à *Longwy*, & en quelques postes situés dans le *Luxembourg* François. Suivant ce règlement, le Régiment de Perigord, Infanterie, marche vers le *Languedoc*; celui de Dauphin, Cavalerie, va dans la même Province; le Régiment d'Harcourt, Dragons, se rend dans la Généralité d'*Alençon*; celui de Brionne, Cavalerie, passe dans la Généralité de *Caen*; le Régiment de Conti aussi Cavalerie, dans celle de *Paris*; cinq Brigades des

Carabiniers vont dans le *Soissonnois* : Et l'on attend au contraire le Régiment Royal Rouffillon, Cavalerie, & celui de Dillon Infanterie, pour être mis en garnison à *Sedan*. On ne doute pas qu'il ne passera encore par ce Pays & les Evêchés d'autres troupes : Car on apprend de *Paris*, qu'on en veut envoyer un renfort considérable joindre celles qui sont actuellement en *Dauphiné*; qu'il y a même un projet sur le tapis pour embarquer ce Corps en *Provence*, & le faire passer en *Italie*. On fait néanmoins qu'un tel passage se feroit bien difficilement par l'obstacle qu'y apporteroit l'Escadre Angloise de l'Amiral Matthews. Mais on fait aussi que l'Escadre du Roi qui est à *Toulon*, conjointement avec celle d'Espagne, feroient tout en faveur d'un tel transport.

II.
Réjouissances
à Lunéville.

Lunéville a été aussi, dans le cours du mois d'Octobre & le commencement de Novembre, un passage continuel d'Officiers François qui revenoient de l'Armée. Le Duc de Chartres y a, entre-autres, passé, soupé & couché au Château. Au surplus, si dans ce Duché, comme dans celui de *Bar*, on a pû craindre que la tranquillité dût être troublée à divers égards, cette crainte paroît beaucoup dissipée depuis la retraite de l'Armée des Alliés, & de celle du Prince Charles : D'ailleurs les peuples jouissant d'un gouvernement heureux & paisible, paroissent ne pas souhaiter qu'il prenne fin. Tous au contraire marquent à ce sujet le contentement le plus parfait : un témoignage de leurs sentimens parut à *Lunéville* à l'arrivée du Roi qui y revint le 19. Octobre, & à celle de la Reine son épouse, qui en est revenuë le 21. Tous les Bourgeois se sont signalés sur-tout ce dernier jour :

Ils

Ils ont été à cheval jusqu'à plus de deux lieues à la rencontre de la Reine, & l'ont conduite jusques dans les Cours du Château; des feux de joye étoient allumés devant les portes des ruës par où elle passa; l'air rétentissoit pendant ce passage des cris de *vivent le Roi & la Reine*, & les réjouissances ont continué le reste du jour par des illuminations, des feux d'artifices, & des fontaines de vin qui couloient à presque tous les coins des ruës.

Le respect des peuples envers leur Souverain ne cède non plus en rien à la satisfaction qu'ils ont de vivre sous son règne, touchés comme ils le sont, des exemples d'une piété vraiment solide qu'ils en reçoivent tous les jours. On auroit ici à s'étendre, si l'on ne craignoit, sur une telle matiere, d'offenser la modestie du pieux Monarque qui la fournit. Voici néanmoins ce que nous nous en croyons permis. Sa Maj. ayant célébré le 4. Octobre la Fête de St. François d'Assise, chez les Peres Capucins de la Belle Croix près de *Nancy*, assista encore deux jours après, jour du grand Rosaire, à la grande Messe chez les Dames Prêcheries de la Ville vieille; l'après-midi au Sermon prêché par le Pere Mercier Prieur des Dominicains; & sur les cinq heures du soir elle vint à la Ville neuve assister à la Procession solennelle faite par les Dominicains; le Vénéable étant porté par Mr. l'Evêque de Toul.

A ceci nous croyons pouvoir ajoûter un compliment fait dans l'Eglise des Peres Minimes de *Bon-Secours* près de *Nancy*, le 29. Septembre Fête de l'Archange St. Michel, à la fin d'un Sermon prêché par le Pere Hebert, pour lors Supérieur à Vezelise, & qui l'est présente-

ment du Noviciat des Minimes à Nancy ; compliment qu'il a adressé à ses Auditeurs en l'absence du Roi, & que voici tel qu'on nous l'a envoyé.

Messieurs, à qui pourrois-je avec plus de justice adopter le Panégyrique de mon glorieux Archange, qu'à l'illustre Monarque qui nous gouverne, qui suit de si près ses traces, & de qui la vie est un tissu de bons exemples, capables de sanctifier ceux qui les imiteront. N'attendez pas, Messieurs, que j'aïlle mettre en usage la flatterie & le mensonge, il ne faut point d'art pour faire l'éloge de Sa Majesté ; ses perfections l'emportent sur tout ce que l'invention la plus délicate peut imaginer. Véritable imitateur de Jésus-Christ & des Anges, en qui trouve-t-on un amour plus pur, une foi plus vive, une charité plus ardente, & pour ne rien oublier, une piété où la politique ait moins de part.

Le cœur de Sa Majesté aussi droit que celui de David, n'est pas moins selon le cœur de Jésus-Christ que celui de ce Monarque : Son zèle à rétablir les Temples divins, ne cède en rien à celui des Esdras, sans borner son ardente charité à pourvoir à la sustentation des Prêtres & des Lévites, ainsi que les Cyrus, les Darius & les Artaxerces.

Souffrez, Messieurs, que je m'impose silence sur tout ce que Sa Majesté fait par rapport à elle-même, mais que je ne me taise pas sur ce qu'elle fait tous les jours par rapport à Jésus-Christ. Les pauvres qui en sont les membres, ont-ils jamais trouvé un protecteur plus fervent ? Sa Majesté n'est-elle point l'appuy & l'azile des opprimés ? laisse-t-elle passer un seul jour, qu'elle ne le consacre par quelques actions pieuses ? Ce lieu saint si superbement orné, dédié

des Princes &c. Decembre 1743. 455

à la gloire du Tout-Puissant sous le titre de l'invocation de l'Auguste Marie ; une infinité d'autres bienfaits dont les Provinces & les Royaumes sont les dépositaires, sont autant de voix, qui, par leur éloquent silence, nous annoncent que les vertus que se dépeins, sont moins édifiantes, que celles que Sa Majesté pratique.

Où, Messieurs, tant de rares qualités lui attirent non-seulement la confiance de ses Sujets, l'estime & l'amitié des plus grands Monarques du monde, mais encore les bénédictions de celui que le grand Apôtre nomme le Pasteur des âmes, Episcopum animarum, & que l'Écriture appelle le Lion sorti de la Tribu de Juda, qui placera Sa Majesté au rang des Anges pendant tous les siècles des siècles dans l'éternité bienheureuse.

E S P A G N E.

IL y a eu fête au Palais Royal à Madrid, & l'on a chanté le *Te Deum* en cette Ville, à l'arrivée d'un Courier venu de l'Armée de l'Infant Don Philippe, qui apporta la nouvelle que ce Prince avoit passé le 7. Octobre le premier retranchement des Piémontois, même avec quelque avantage. Mais on est allé un peu trop vite en besogne à cette occasion, la Cour ayant appris par un second Courier la retraite de la même Armée en *Savoie*, après avoir tenté inutilement de forcer le deuxième retranchement du Roi de Sardaigne. Cependant cette mauvaise nouvelle n'a pas dérangé les projets de la Cour; elle veut se servir de nouveaux moyens pour mettre en exécution au Printems prochain, ce qu'elle n'a pas cru devoir faire tenter l'Été passé, parce qu'il lui a resté quelque lueur d'espérance de

I.

Ce qui est médité pour une nouvelle entreprise sur le Piémont.

voir enfin entrer le Roi de Sardaigne dans son parti, jusqu'à ce qu'elle a appris que ce Prince s'étoit au contraire plus fortement ligué contre elle qu'il ne l'avoit encore fait paroître, & cela par le Traité conclu en dernier lieu à *Worms*. On a déjà fait charger à *Barcelonne* 145. pièces de canon, vingt mille fusils, autant de bayonnettes, & une grande quantité de boulets, de bombes & de munitions de guerre pour être transportés en *Italie*; & l'on croit fermement qu'on fera encore passer à l'Infant Don Philippe un renfort de seize Bataillons & de douze Escadrons, qui sont actuellement en *Catalogne*, & qui seront remplacés par les troupes qui sont dans les Royaumes de *Valence*, d'*Arragon*, & la *Vieille Castille*. Ces mesures paroissent bien prises pour un meilleur succès sur le *Piémont* une autre année. Mais ce qui relève davantage l'espérance, c'est qu'on s'attend que la France fera un grand coup en faveur de l'Infant; puisque tout paroît y engager cette Couronne.

Depuis la nouvelle de ce qui est arrivé en *Piémont*, la Cour a reçu celle que trois Vaisseaux de guerre Anglois ont enlevé au mois de Septembre un Navire Espagnol, nommé le *Dauphin*, qui revenoit de l'*Amérique* très-richement chargé; qu'ensuite ils se sont mis à croiser à la hauteur des Isles Canaries, afin d'y attendre cinq gros Vaisseaux chargés à *Cadix* & destinés pour *Buenos Ayres*. Mais que ces Vaisseaux ayant eu ordre de rester à l'ancre jusqu'à la mi-Novembre, tems auquel les Anglois ne pourroient plus tenir la mer, cette proye leur étoit par là échappée.

Les Anglois n'ont pas réussi non plus dans une autre tentative, dont voici le récit. Deux Vaisseaux de guerre accompagnés de deux Gal-

liottes

liottes à bombes, & d'un Brulot, s'étant présentés fut la fin de Septembre devant *Vigos*, ont été occupés pendant un jour à faire des dispositions pour une attaque, & le lendemain matin ils ont tiré avec beaucoup de vivacité sur la Ville & sur les Forts qui défendent l'entrée du Port. Mais leur ayant été répondu par un feu tout aussi vif, ils furent obligés de se retirer le soir, en abandonnant leur entreprise. Leur canon n'a fait que peu ou plutôt point de dommage.

II.
Vaine tentative des Anglois sur *Vigos*.

Pour contrebalancer d'ailleurs ce peu de dommage, de même que la prise du Vaisseau le *Dauphin*, & la perte d'un Armateur nommé le *S. Antoine* qui a été coulé à fond dans la Baye d'*O-Porto* par une Chaloupe Angloise; voici celles que les Armateurs de la Couronne ont faites pendant le mois d'Octobre sur les Anglois. Deux Armateurs de *Cadix* ont pris par abordage, après un combat qui a duré trois heures, une Frégate Angloise de 24. canons & de 350. tonneaux, chargée de 6000. quintaux de plomb, qu'un coup de vent avoit séparée d'un convoi de 44. Vaisseaux marchands, lequel faisoit voile pour le *Levant*, sous l'escorte de deux Vaisseaux de guerre. Un autre Bâtiment Anglois, sur lequel il y avoit 1400. quintaux de morue, a été conduit à *Cadix* par le Vaisseau que commande le Capitaine Joseph Savila. Une Galliotte armée en course par l'Armateur Don François Barrera, a enlevé sur la côte de *Portugal*, un Brigantin Anglois, dont la charge consistoit en Salines. Les Armateurs Don Augustin de Samano & Don Thomas d'Españada sont rentrés, le premier dans le Port de *Rivadeco*, avec le Brigantin l'*Elisabeth*, dont il s'est emparé vers le 44. dé-

IV.
Prises Angloises.

gré de latitude, à l'Oüest des Isles Berlingues; & qui portoit de la *Caroline* à *Londres* 330. barriques de ris & une grande quantité de cuirs; le second dans le Port de la *Guardia*, avec le Vaisseau le *Thomas & Marie*, qu'il a pris à six lieües de *Porto*, & dont la charge est estimée 9600. piaftres. L'Armateur Don Joseph Mas a conduit à *Malaga* un Brigantin commandé par le Capitaine Wis, lequel étoit chargé de sel, & retournoit de l'Isle de Sardaigne en Angleterre: & la barque le *St. Pierre* s'est emparée d'une Balandre dans les environs du Détroit de *Gibraltar*.

Les nouvelles publiques avoient annoncé la perte de l'Armateur *St. Antoine*, comme étant celle d'un Gallion chargé de plusieurs millions, mais à faux: Car ce n'est qu'un Armateur, qui étoit monté de 16. canons & de 70. hommes d'équipage. Les nouvelles de *Londres* en conviennent.

La Cour est depuis le 22. Octobre à l'Escorial, où elle est revenuë de *St. Ildefonse*.

P O R T U G A L.

LA santé du Roi n'étant pas meilleure qu'à l'accoutumé, de l'avis de ses Médecins il est allé le 28. Septembre reprendre les bains chauds à *Las Caldas*. La Reine l'y a accompagné avec le Prince & la Princesse du Bresil & les Infants: le 14. Octobre Sa Maj. revint à *Lisbonne* en un très-bon état; mais on ne peut pas se flater qu'elle soit pour cela délivrée de son mal. Elle s'est jusqu'ici trouvée souvent dans le même état.

Un Vaisseau de guerte Hollandois, qui croise sur les côtes de ce Royaume, a pris dans le mois

des Princes &c. Decemb. 1743. 459
mois de Septembre, & conduit à *Algarves*,
deux Bâtimens Saletins, ayant à bord 76. per-
sonnes, parmi lesquelles se trouvoient des Pê-
cheurs Portugais qui avoient été pris quelques
jours auparavant.

Il y a eu au commencement d'Octobre une
grosse tempête sur les côtes d'*Algarves*, qui y a
fait périr nombre de Navires, & entre-autres,
un Armateur Anglois de 24. pièces de canon,
& dont tout l'Equipage a été noyé.

A R T I C L E V.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable
en ANGLETERRE, en HOLLANDE,
& aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

Angleterre. Les trois Vaisseaux que nous
avons dit croiser à la hauteur des Isles
Canaries, sont le *Prince Frederic* de 70. canons,
le *Jersey* de 60. & le *Léopard* de 50. Ils avoient
mis à la voile de la rade *Spithead* dans le dessein
d'intercepter les Navires Espagnols chargés à *Ca-
dix*, dont on a fait mention. Immédiatement
après leur départ, le Chef d'Escadre Knowles,
montant le Vaisseau de guerre le *Superbe* de 60.
canons, & accompagné d'une Galliotte à bom-
bes, mit aussi à la voile, mais sans qu'on sût
précisément la route qu'il devoit tenir depuis,
& on l'ignore encore. Les Vaisseaux de guerre
le *Dorset* & le *Berwick*, qui étoient à l'ancre
dans la rade de *Ste. Helene*, en étoient partis
quelques jours auparavant pour aller renforcer
l'Escadre de l'Amiral Matthews dans la Médi-
erranée, laquelle le Gouvernement prend à
âche d'entretenir dans le meilleur état, afin

que ne se trouvant manquer de rien, elle puisse faire les entreprises que les circonstances lui présenteront. Les Marchands de *Londres*, depuis ce qui a été rapporté le mois passé des Juifs, veulent aussi se mettre en action. Ils ont armé en course la prise Espagnole le *St. Joseph*, dont un Vaisseau de guerre de l'Escadre de la Méditerranée, s'est emparé il y a quelque-tems, & l'ont montée de 52. cañons avec 150. hommes d'Equipage: Ils ont aussi armé en course cinq autres prises Espagnoles de 40. de 30. & de 20. cañons, qu'ils destinent à aller croiser dans les mers de l'*Amérique* conjointement avec le *St. Joseph*, qui sera le principal de ces Bâtimens, & auquel ils ont donné le nom de la *Renommée*. Mais cette petite Escadre n'a point encore mis à la voile; elle rencontre des difficultés qui font différer jusqu'ici à l'Amirauté de lui donner les ordres & les passeports nécessaires. Les principales de ces difficultés viennent de la part de la Compagnie du *Sud*, en ce qu'elle prétend seule le droit de naviger dans les mers de l'*Amérique*.

Les Seigneurs Régens firent publier le 22. Octobre une Proclamation, par laquelle le Parlement, qui étoit prorogé jusqu'au 24. du même mois, le seroit de nouveau jusqu'au 3. du présent mois de Decembre, tems auquel les deux Chambres devoient se rassembler pour travailler aux affaires. On s'attend que cette séance sera plus intéressante qu'aucune qui se soit tenuë depuis long-tems, à cause de l'importance des matieres qu'on y doit mettre sur le tapis. La pensée est aussi que le Roi aura fait en personne l'ouverture du Parlement, les affaires qui demandoient sa présence à *Hannover*,

des Princes &c. Decembre 1743. 461
ayant été arrangées , & la cérémonie étant
faite du mariage de la Princesse Louïse , qui est
partie le 30. Octobre de *Londres* pour la *Hol-*
lande , d'où elle s'est renduë à *Hannover* , com-
me on l'a dit.

Le Comte de Stair est revenu de *La Haye* à
Londres le 4. Novembre. Le Baron de Wafner ,
Ministre Plénipotentiaire de la Reine de Hon-
grie , y est pareillement de retour d'Allemagne ,
& la plûpart des hauts Officiers qui ont servi
à l'Armée du Roi. On y attend aussi Mt. de
Bully de *Paris* , pour qu'il prenne part aux né-
gociations qui seront entamées à *Londres* pen-
dant l'hiver ; négociations dont on se flarte
d'amener les affaires générales à une composi-
tion pour les terminer , s'il est possible , par un
fructueux accommodement.

Le Lord Tirawley , qui a été ci-devant Am-
bassadeur du Roi à la Cour de *Lisbonne* , va avec
le même caractère à celle de *Petersbourg* , le
Roi ayant jugé dans la conjoncture présente d'y
avoir un Ambassadeur extraordinaire , qui y
ménageât avec plus de succès les intérêts de la
Couronne Britannique.

H O L L A N D E .

LES membres de la République ont dans la
situation des affaires présentes , les plus fré-
quentes visites des Ministres des Cours Etran-
geres , dont ils reçoivent les diverses déclara-
tions d'une manière où la réserve & la politi-
que ont toujours leur part. Messieurs de Rei-
schach & Trevor chargés de ménager auprès
d'eux les intérêts de la Reine de Hongrie & du
Roi de la Grande-Bretagne , n'oublent rien de

ce qui peut entretenir ces membres dans le penchant dont ils ont donné des marques en faisant marcher les troupes de l'Etat sur le Rhin. Le Marquis de Fenelon, Ambassadeur de France, tâche au contraire de faire revenir la République de la démarche qu'elle a faite à cet égard ; mais les dispositions pacifiques du Roi son Maître, ne font plus le sujet de ses conférences. Il croit devoir dans cette occurrence les faire rouler sur une toute autre matière. Les mesures prises par la France pour entrer l'année prochaine en campagne avec des forces formidables, est celle qu'il étale. Il fait entendre aussi que les *Pays-Bas* seront le théâtre de la guerre, si l'Etat continuë ses secours en troupes à la Reine de Hongrie. Tout cet exposé n'ôte cependant point la supériorité du parti Républicain à S. M. Hongroise ; il semble au contraire que ce parti se maintiendra, d'autant plus qu'on ne voit de gueres bon œil la Compagnie Françoisise des Indes Orientales s'agrandir, s'étendre & multiplier ses fonds & son crédit, comme elle le fait à présent, en abaissant & détruisant, pour ainsi dire la Compagnie des Provinces-Unies, dont elle s'empare assez-bien du négoce. C'est là, ce semble, l'un des plus importants articles que l'Etat puisse envisager dans la cause présente, & qui le fera toujours puissamment agir.

II.
 Réprésenta-
 tion sur
 l'affaire de
 St. Hubert.

L'événement arrivé le 11. Septembre au Bourg de *St. Hubert* dans la Province de *Luxembourg*, & dont nous avons fait le récit dans nôtre Journal d'Octobre dernier, a porté aussi le Baron de Reischach, qui avoit reçu là-dessus des instructions, à présenter le 11. Octobre un Mémoire aux Etats Généraux, dans lequel il
 les

les prioit de considérer ce qui suit, savoir,
« que le Traité de *Ryswick*, confirmé par les
» deux autres Traités de Paix qui l'ont suivi,
» s'opposoit à l'injuste violence de la France,
» (ce sont les termes du Mémoire) qu'elle la
» condamnoit décisivement , d'autant qu'elle
» renversoit les grands fondemens de souve-
» raineté & possessions qui y sont constatées :
» Qu'il devoit aussi être connu à Leurs Hautes
» Puissances, que dans le même Traité, & par-
» tiuliérement dans l'Article IX. & dans la
» liste qui y a du raport, la Couronne de France
» avoit nommément restitué & cédé au Roi
» d'Espagne Charles II. la Seigneurie de *St.*
» *Hubert* avec un Bourg & six Mairies ; &
» qu'ainsi cette Couronne se jouïoit également
» des anciens Traités comme des nouveaux ,
» puisqu'elle agissoit ouvertement contre son
» propre aveu & son propre fait. »

Le Comte de *Stairs*, pendant son séjour à *La Haye*, a beaucoup secondé le Baron de *Reischach*, soit dans ses sollicitations auprès de l'Etat, soit dans ses représentations. Ce Seigneur, que nous avons dit ci-dessus retourné à *Londres*, avoit pris le 31. Octobre son Audience de congé des Etats Généraux, & leur avoit présenté à cette occasion le mémoire suivant pour déposer son caractère d'Ambassadeur.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

LE soussigné Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire a l'honneur de présenter ce Mémoire à Vos Hautes Puissances, pour prendre congé de la République. Il est naturel que les Princes employent

IV.
Mémoire
de Milord
Stairs.

ployent à leur service les personnes qui leur sont les plus agréables.

Dans cette occasion, j'ai ordre exprès du Roi mon Maître d'assurer Vos H. P. de son amitié dans les termes les plus clairs & les plus forts, & de leur marquer que Sa Majesté souhaite, avec la même ardeur, qu'une union parfaite & une confiance entière subsistent toujours entre la Grande-Bretagne & la République.

Qu'il me soit permis en particulier, Hauts & Puissans Seigneurs, de remarquer que de tout tans, j'ai été zélé partisan de cette union. Cette maxime a toujours dirigé ma manière de penser & toutes mes actions publiques, sans varier, & je suis sûr de n'y varier jamais.

Il n'est pas nécessaire de faire observer à Vos H. P. que dans plusieurs occasions nos deux Patries respectives ont été redevables de leur chère liberté à cette union, & que sans une telle union parfaite, l'indépendance de l'Europe auroit été souvent engloutie.

Il seroit superflu de donner des exemples de faits si incontestables. Je prendrai seulement la liberté de remarquer qu'en dernier lieu c'est à l'union des Puissances Maritimes que la Maison d'Autriche a dû sa conservation. Il est aisé de voir de quelle conséquence auroit été pour toute l'Europe la destruction de cette Maison. Les Puissances Maritimes ont bien prévu cette conséquence, & elles l'ont prévenue par les sages mesures qu'elles ont prises. A l'heure qu'il est, que par la protection évidente de la Providence, la Maison d'Autriche, & par conséquent toute l'Europe, est délivrée du danger d'une servitude prochaine, il paroit très-digne de la sagesse des Puissances Maritimes & de leurs Alliés, d'employer les moyens nécessaires pour l'empêcher de

retomber, par une nouvelle guerre, dans des dangers pareils à ceux auxquels nous l'avons vu exposée dans les différentes guerres qui se sont élevées depuis soixante & dix ans. Tous les Princes & Etats intéressés pensent de la même manière, & il ne me paroît pas difficile de leur faire tenir à tous le même langage. Si cela arrivoit, il seroit aisé de voir que l'accomplissement du grand ouvrage ne seroit pas fort éloigné.

Pour moi je me flatte, Hauts & Puissans Seigneurs, que je trouverai dans vôtre République plusieurs amis, qui, en faveur de la droiture de mon cœur & de mes sentimens, me pardonneront mes imperfections. Fait à La Haye le 31. Octobre, N. S. 1743.

Milord Stairs fut complimenté le même jour par le Président des Etats Généraux, qui lui souhaita un heureux voyage. Leurs H. P. lui firent remettre aussi une chaîne & une médaille d'or de la valeur de six mille florins, & le Sr. Kieth son Secrétaire en reçut une de 600. Le lendemain fut le jour du départ de Son Exc. pour Londres, où elle doit se trouver pour assister à l'ouverture du Parlement Britannique; mais non pas d'une manière à s'opposer au parti de la Cour, comme divers particuliers ne se sont point fait scrupule de le publier, mais au contraire pour l'y appuyer avec cette noble ardeur qu'on a jusqu'ici remarquée en elle, & qui n'est certainement point démentie par le mémoire qu'on rapporte : Preuve que son retour de l'Armée des Alliés, n'a pas eu pour raison ce qui a été mis d'abord sur son compte.

Le Comte de Golofkin, Ministre de Russie, a communiqué à la République le Traité de Paix

& d'Alliance que la Czarine a conclu avec la Suede, cela s'est fait de la maniere usitée. Il a remis une Lettre de la Czarine aux Seigneurs de la Régence, lesquels en ont écrit ensuite une autre à S. M. Czarienne.

P A Y S - B A S.

Oltre ce que l'on a raporté des Armées Françoises des Maréchaux de Noailles & de Coigny, on peut avancer qu'on en attend une bonne partie dans les Villes de la Flandre Françoisse. Il est aussi, que tout le Corps de Troupes Angloises, qui a fait la campagne en Allemagne, se trouve présentement rendu dans les Villes qu'on lui a assignées pour y passer l'hiver; & que les quartiers qu'occuperont les Troupes Hollandoises, sont *Mons* pour cinq Bataillons & douze Escadrons, *Ath* pour deux Bataillons & deux Escadrons, *Oudenarde* pour un Bataillon & quatre Escadrons, *Courtrai* pour un Bataillon & deux Escadrons, *Saint Guilain*, *Binch*, *Soignies* & *Lessine* pour quatre Bataillons; ce qui fait un Bataillon pour chacune de ces quatre dernieres Places.

Quelque succinctement qu'on eut raporté les événemens que la conjoncture présente au public, on est cependant obligé de passer sur l'article du Nord, qui auroit les matieres assez intéressantes à exposer, que nôtre Journal du mois passé indiquoit. Ces matieres ne devant point être pour cela retranchées de nos mémoires, seront reprises le mois prochain. On dira, en attendant,

attendant, sur le point qui divise les Couronnes de *Suede* & de *Dannemarc*, que la dernière, sur des représentations de l'Angleterre & de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas, a consenti de décider, par la voye d'un accommodement à l'amiable, ses prétentions sur la *Suede*; qu'elle a fait par conséquent suspendre ses préparatifs de guerre; mais qu'on acheve la construction des Vaisseaux ausquels on travailloit; & que les Troupes, au nombre de seize mille hommes, que Sa Maj. Danoise a fait assembler en *Norwege*, ont ordre de ne point se séparer, malgré la saison de l'hiver. Que la *Russie*, de son côté, persiste dans la ferme résolution d'exécuter ce qu'elle doit à la *Suede* par son Traité avec elle, & même de lui offrir beaucoup au-delà, au cas que cette Couronne vint à en avoir besoin; mais que voyant aussi qu'il se frayoit un chemin vers un accommodement, un Courier avoit été expédié de *Petersbourg* en *Finlande* au Général Keith, pour que ce Général suspendit son départ, & celui du secours qu'il devoit transporter en *Suede* &c.

A R T I C L E VI.

Contenant les Mariages & Morts des Personnes Illustres depuis le mois passé.

M*Ariages.* Nous avons déjà annoncé celui du Prince Royal de *Dannemarc* avec la Princesse Louïse d'Angleterre, célébré à *Hannover* par procuration. Ce mariage fut consommé le 16. Novembre à *Altena*. On a dit aussi que celui de la Sérénissime Archiduchesse, sœur de la Reine de Hongrie & de Bohême, étoit conclu

conclu avec le Sérénissime Prince Charles de Lorraine.

Le Prince de Turenne, fils du Duc de Bouillon, épouse Mademoiselle de Marfan, fille du Prince de Pons.

Il y a encore trois autres Mariages illustres conclus, l'un entre le jeune Prince de Lichtenstein, qui est retourné depuis peu de *Leyde* à *Vienne*, & la jeune Comtesse de Harrach, fille du Comte de ce nom, Ministre d'Etat & de Conférence de la Reine de Hongrie. L'autre est celui du Prince d'Ahrenberg, fils Duc de ce nom, avec la jeune Princesse de Lichtenstein. Et le troisième, le mariage du Duc de Chartres avec la jeune Princesse de Conti.

Le 22. Octobre le Duc de Medina Sidonia épousa Mademoiselle d'Albe dans un Château près de *Madrid*.

Morts. On n'a de morts à rapporter, que celle de Messire Jean Camphell Duc d'Argyle & de Greenwich &c. arrivée le 15. Octobre. Ce Seigneur étoit Justicier Général héréditaire du Comté d'Argyle en Ecoffe, & des Isles qui en dépendent, Lord Lieutenant & Grand Sheriff héréditaire du même Comté, Grand Maître héréditaire de la Maison du Roi en Ecoffe, Grand Bailly de Malmshury, un des membres du Conseil Privé du Roi, & Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere. Le Duc d'Argyle ne laissant que quatre filles, son titre de Duc d'Argyle revient au Comte d'Islay son frere, qui hérite des biens de la Famille.

A V I S.

On débite actuellement à *Bruxelles*, chez la veuve de Giles Jacobs, & à *Luxembourg* chez le

des Princes &c. Decemb. 1743. 469

le Sr. Chevalier , le premier Tome de l'Histoire de la Maison d'Autriche in folio , avec figures , qui sera suivi d'un second Tome. On en donnera le mois prochain le Projet , qui n'a pû être donné ce mois-ci. En attendant , le Public saura que quoique le premier Tome paroisse déjà , il est néanmoins encore admis au bénéfice de la souscription , qui est de neuf florins argent d'échange pour les deux Tomes , & douze pour ceux qui n'auront pas souscrit. Cette Histoire commence chronologiquement par Ottobert , premier Comte de Hapsbourg jusqu'à présent.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Decembre 1743.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	Pag. 393
ARTICLE II. <i>Italie , & Piémont.</i>	405
ARTICLE III. <i>Allemagne.</i>	422
ARTICLE IV. <i>France , Lorraine , Espagne , & Portugal.</i>	443
ARTICLE V. <i>Angleterre , Hollande , & Pays-Bas.</i>	459
ARTICLE VI. <i>Mariages. Morts.</i>	467

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis, ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscumque Librariam negociationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citrà supranominati Andreae Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcumque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 8. Augusti 1740. Infrascripti erant CAROLUS. (L. S.) Vr. Jo. Ad. Comes de Merssch. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. **E. F. LIBER BARO DE GLANDORFF.**